



La rentrée 2014 dans l'académie de Besançon

**Une ambition pédagogique réaffirmée et des
parcours de réussite pour une meilleure insertion
sociale et professionnelle des élèves**



Rentrée
scolaire
2014-2015





SOMMAIRE

Page 3 : l'essentiel de la rentrée 2014 (synthèse)

Page 4 : l'académie en chiffres à la rentrée

Page 5 : le rappel des résultats aux examens - session 2014

Page 6 : le bilan de l'orientation et de l'affectation dans l'académie

Page 8 : **I. Les grandes réflexions de l'année scolaire**

- une nouvelle cohérence éducative et pédagogique à l'école et au collège, avec le nouveau socle et les nouveaux programmes
- une évolution nécessaire de l'évaluation de l'élève

Page 10 : **II. La priorité au premier degré réaffirmée**

- la nouvelle organisation du temps scolaire : généralisation des nouveaux rythmes
- l'accueil des moins de trois ans
- le dispositif « plus de maîtres que de classes »
- l'évolution des missions confiées aux directeurs d'école

Page 15 : **III. La poursuite des réformes pédagogiques engagées**

- l'entrée en vigueur du conseil école-collège pour améliorer la continuité école-collège
- un meilleur accompagnement pour la pédagogie numérique en faveur de la réussite de tous les élèves
- le REP+ Diderot, préfigurateur de la nouvelle politique d'éducation prioritaire
- une école inclusive pour mieux scolariser les élèves à besoins éducatifs particuliers

Page 21 : **IV. De l'orientation à l'insertion professionnelle**

- guider les élèves dans leur parcours pour une meilleure insertion sociale et professionnelle : les dispositifs académiques de lutte contre le décrochage scolaire pour encourager la persévérance scolaire et prévenir les ruptures
- mieux accompagner les jeunes dans leur future vie active : la relation formation professionnelle - entreprise et l'insertion des jeunes

Page 27 : **V. La formation initiale et continue des enseignants et les emplois avenir professeurs (EAP)**

Page 32 : **Annexes**

- 1- un complément des chiffres académiques de la rentrée
- 2- une conférence nationale pour construire une évaluation bienveillante et exigeante des élèves
- 3- une bonne articulation entre le temps scolaire et le temps périscolaire des jeunes enfants
- 4- trois fiches thématiques académiques
Fiche 1 : climat scolaire / harcèlement
Fiche 2 : dispositifs relais
Fiche 3 : relations école / parents d'élèves
- 5- les projets innovants suivis par les conseillers académiques en recherche-développement, innovation et expérimentation (CARDIE) en 2013-2014
- 6- un zoom sur l'enseignement supérieur
- 7- le rappel du calendrier de l'année scolaire





L'essentiel de la rentrée

La rentrée 2013 a été marquée par la mise en application de la loi sur la refondation de l'École de la République et celle sur l'enseignement supérieur et la recherche de juillet 2013. Cette refondation s'est concrétisée avec la mise en place de la nouvelle formation des enseignants, des nouveaux moyens sur le terrain et des évolutions pédagogiques majeures.

La rentrée 2014 sera la poursuite des chantiers amorcés : priorité au premier degré, avec les nouveaux temps scolaires plus propices aux apprentissages, un soutien aux écoliers avec les projets d'accueil des moins de trois ans, la différenciation pédagogique en affectant plus de maîtres que de classe, des missions pédagogiques renforcées pour les directeurs d'écoles, l'expérimentation du REP+ en éducation prioritaire et l'accueil des premiers lauréats des concours rénovés dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), la lutte contre le décrochage scolaire, la modernisation de l'enseignement professionnel, etc. Des mesures pour cette rentrée 2014 qui réaffirment les grands principes de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République pour atteindre l'objectif d'une École bienveillante, juste pour tous et exigeante pour chacun.

À la rentrée, les 109 983 élèves du premier degré de l'académie vont passer à la semaine de quatre jours et demi. La réforme des **rythmes scolaires** est l'un des piliers de la priorité accordée au primaire.

La refondation de l'École renforce la formation des enseignants au sein de la nouvelle École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE). Près de 800 étudiants dont **520 enseignants stagiaires** sont attendus en cette rentrée à l'ESPE de Franche-Comté. Cette rentrée se caractérise également par la poursuite du développement des usages du **numérique** à l'École. Et pour que tous les élèves réussissent, l'académie développe des outils pédagogiques efficaces pour lutter contre le **décrochage scolaire** et favoriser l'inclusion scolaire des élèves en situation de **handicap**. Chaque rentrée est le résultat d'une année de préparation de la part des services rectoraux et départementaux : les 218 906 élèves attendus de la maternelle aux classes post-bac des lycées ont été affectés dans une école ou dans un établissement du second degré. Le 2 septembre, 15 604 enseignants seront devant leurs élèves.

L'académie apporte aux élèves tous les atouts de belles réussites

Les résultats de l'académie aux examens 2014 sont globalement très satisfaisants. Ils confirment la progression engagée depuis dix ans, tant pour le baccalauréat (+ 6,1 points depuis 2004) que pour le diplôme national du brevet (+ 5,9 points depuis 2004). Le taux de réussite de la session 2014 du baccalauréat est supérieur à la moyenne nationale. Une orientation ouverte sur les métiers et les formations, une attention soutenue au bénéfice des élèves, notamment les plus fragiles, ont fait progresser l'ambition scolaire avec :

- une augmentation du niveau de qualification avec plus de bacheliers (+ 594 par rapport à 2013) ;
- une diminution du redoublement de la sixième à la seconde grâce à un accompagnement personnalisé de l'élève et à la différenciation pédagogique en classe.

Les conditions de la rentrée

Tous les élèves qui changent de niveau trouvent une affectation : en sixième au collège, en seconde générale et technologique (91 % sur leur premier vœu), en voie professionnelle (70 % sur leur premier vœu).

Les places réservées en STS pour les bacs pro. et en IUT pour les bacs techno. ont permis d'améliorer significativement leurs poursuites d'études vers le supérieur.

Les chantiers à venir

L'académie participera à la prochaine **conférence nationale sur l'évaluation des élèves, pour la construction d'une évaluation au service des apprentissages et du progrès des élèves**. Elle sera associée aux réflexions sur **les futurs programmes à l'école primaire et au collège, avec le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture et le nouveau programme de l'école maternelle**. Dans ce cadre, des journées banalisées permettront aux enseignants concernés de se mobiliser. L'académie éditera son prochain projet académique 2014-2018. Elle organisera, dès octobre, trois journées académiques pour faire avancer les priorités qu'elle s'est fixées : le numérique, la formation professionnelle, les parcours artistiques et culturels.



L'académie en chiffres à la rentrée 2014

Les élèves (public et privé sous contrat, prévision rentrée 2014)

218 906 écoliers, collégiens et lycéens (+0,02 %)

- 119 663 dans le premier degré (-0,05 %)
- 99 243 dans le second degré (+0,11 %), dont 5 068 en classes post-bac en lycées (-0,18 %)

Les moyens consacrés aux personnels

Le Gouvernement va recruter 60 000 enseignants durant son quinquennat (4 491 postes recrutés à la rentrée 2014)

Les personnels (public et privé sous contrat)

15 604 enseignants dans les écoles et les établissements du second degré

dont 520 enseignants stagiaires en alternance à l'ESPE

Cela se traduit dans l'académie par : 3 postes

supplémentaires pour l'enseignement dans le 1^{er} degré ; des moyens constants dans le 2nd degré.

Les établissements scolaires (public et privé sous contrat)

1 461 établissements scolaires

- 1 247 écoles
 - 145 collèges
 - 67 lycées, dont :
 - 21 lycées généraux et technologiques
 - 16 lycées polyvalents
 - 30 lycées professionnels
- 2 établissements régionaux d'enseignement adapté (ERÉA), dont un sous contrat

Les résultats aux examens

85,10 % taux de réussite au diplôme national du brevet - DNB (85,2 % au national)

89,46 % taux de réussite au baccalauréat (87,9 % au national)

L'encadrement des élèves (rentrée 2013)

– premier degré

Nombre moyen d'élèves par classe en préélémentaire et élémentaire : **22,1 élèves** (24,8 au national)

– second degré

Nombre moyen d'élèves par classe de collège : **24,7 dans le premier cycle**

Nombre moyen d'élèves par classe de lycée général et technologique : **30,5 élèves dans le second cycle**

Nombre moyen d'élèves par classe en 2^e cycle général et technologique (collège plus lycée) : **26,5 élèves par classe** (29,8 au national)



Le rappel des résultats des examens 2014

Baccalauréat

- Taux de réussite académique supérieur à la moyenne nationale (+ 4,2 points)
- Progression du nombre d'inscrits au bac en 2014 par rapport à 2013.

89,4 % de réussite au baccalauréat (87,9 % au national)

10 200 admis (11 519 inscrits), + 600 par rapport à 2013

11 400 (98,9 % des inscrits) candidats ont passé les épreuves

Taux de réussite académique par série :

Bac général : 91,75 % (- 0,7*)

Littéraire (L) : 91,99 % (- 0,93*)

Économique et social (ES) : 91,73 % (+0,79*)

Scientifique (S) : 91,69 % (+ 1,42*)

Bac technologique : 92,82 % (+ 4,45*)

Séries industrielles : 92,89 % (+ 0,83*)

Séries tertiaires : 92,79 % (+ 6,07*)

Bac professionnel : 83,43 % (+ 5,02*)

Secteur production : 80,90 (+ 5,02*)

Domaine services : 85,94 (+ 4,69*)

** par rapport à la session de juin 2013*

Le taux global de réussite élevé démontre la qualité de la formation en lycée. Dans le détail, les résultats académiques cumulés des deux groupes d'épreuves confirment la tendance observée à l'issue du premier groupe : léger recul du bac général et nette progression des bacs technologiques et professionnels.

Le taux global de réussite, relatif à l'ensemble des candidats (scolaires, individuels et apprentis) des séries générales, technologiques et professionnelles dans les établissements publics et privés de l'académie, enregistre avec 89,4 % d'admis, une hausse de 1,7 point par rapport à 2013.

- 0,1 % d'admis en plus, le taux de réussite reste stable par rapport à 2013
- Taux de réussite académique légèrement en-dessous de la moyenne nationale
- Augmentation du taux de réussite dans le Doubs et le Jura.

Diplôme national du brevet (DNB)

85,1 % de réussite au DNB (85,5 % au national, identique à 2013 dans l'académie)

12 013 admis (14 321 inscrits)

14 120 élèves (98,6 % des inscrits) ont passé les épreuves

Doubs : 85,8 % (+ 0,9 points*)

Jura : 87,1 % (+ 0,7 point*)

Haute-Saône : 81,7 % (- 1,6 point*)

Territoire de Belfort : 84,1 % (- 1,6 point*)

** par rapport à la session de juin 2013*



L'orientation et l'affectation des élèves à la rentrée 2014

Affectation post 3^e

Entre juin 2013 et juin 2014, on enregistre une augmentation du nombre de candidatures en post 3^e passant de 13 061 en 2013 à 13 234 en 2014, soit une augmentation de 173 candidats (1,3 %).

Affectation en CAP

L'affectation en certificat d'aptitude professionnelle - CAP - se déroule en deux étapes. Pour les élèves dits fragiles (issus de SEGPA ou souffrant d'un handicap notamment), l'affectation est anticipée (hors CAP à exigences particulières et certificat d'aptitude professionnelle agricole - CAPA) : elle a lieu au mois de mai et permet ainsi aux élèves affectés dès le mois de mai de pouvoir profiter d'un pré-accueil dans leur futur établissement, afin d'observer la réalité de la formation proposée et les éventuelles difficultés d'adaptation.

Pour les autres situations et pour l'accueil dans les CAP à exigences particulières et les CAPA, l'affectation a lieu en juin.

L'affectation anticipée en CAP

- 812 places proposées
- 697 candidats

588 élèves ont été affectés dont 543 sur le vœu 1 soit un taux d'affectés sur le vœu 1 de 92,3 %.

Candidats issus de SEGPA/ULIS

420 élèves sont originaires de SEGPA/ULIS. Parmi eux, 388 ont bénéficié d'une affectation anticipée, soit un taux de satisfaction de 92,4 %.

Affectation en CAP (quelque soit la modalité) y compris dans les CAP à exigences particulières et les CAPA

- 1 028 places proposées
- 1 407 candidats soit un taux de pression moyen de 1,4
- 992 élèves affectés dont 862 affectés sur le vœu 1 soit un taux d'affectés sur le vœu 1 de 86,9 %.

Affectation en seconde professionnelle

- 2 962 places proposées pour 3 711 candidats
 - 2 856 élèves affectés, dont 2 542 sur le 1^{er} vœu exprimé
- 68,5 % des candidats sont affectés sur leur 1^{er} vœu*.**

*Suite à des désistements, des places sont vacantes pour une nouvelle phase d'affectation en septembre.

Affectation en seconde générale et technologique

- 8 316 places proposées en juin pour 8 195 candidats
 - 8 259 élèves ont été affectés, dont 7 519 sur leur premier vœu
- 91,75 % des candidats sont affectés sur leur 1^{er} vœu.**



Affectation en première

Depuis cette année, tous les vœux pour entrer en 1^{re} générale ont été saisis qu'il s'agisse de changements d'établissements ou non.

Le nombre de vœux formulés pour une 1^{re} générale et technologique est semblable en fonction de la série ou de la spécialité demandée. On peut néanmoins noter que la demande en STMG avait été plutôt faible en 2013 avec 762 vœux 1. Elle est pour 2014 de 803 vœux 1, soit une augmentation de la demande de 5,4 %.

Situation des bacs pro. en BTS et des bacs techno en IUT

Une des mesures phares de la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche est l'orientation prioritaire des titulaires d'un baccalauréat technologique vers les I.U.T. et des titulaires d'un baccalauréat professionnel vers les S.T.S.

L'objectif est de proposer un parcours de réussite à tous les étudiants, quel que soit leur baccalauréat, en leur proposant d'emblée une orientation adaptée.

Pour que les données soient comparables, la situation a été observée à la fin de la procédure normale sur le portail « admission post bac » - APB.

Depuis l'an dernier, une attention particulière est portée aux élèves de terminale technologique et professionnelle afin de faciliter respectivement leur accès en IUT et en STS.

Il s'agit d'augmenter progressivement le nombre de titulaire d'un baccalauréat professionnel ou technologique, diplômés de l'enseignement supérieur.

Pour les bacs professionnels candidatant en STS

- en 2013 : 3 618 candidats tous vœux (798 vœux 1) 579 propositions acceptées
- en 2014 : 4 213 candidats tous vœux (960 vœux 1) avec 757 places réservées et 685 propositions acceptées

Pour les bacs technologiques candidatant en IUT

- en 2013 : 1 894 candidats tous vœux (452 vœux 1) 330 propositions acceptées
- en 2014 : 2 302 candidats tous vœux (458 vœux 1) avec 438 places réservées et 336 proposition acceptées

On constate une nette progression (+18 %) de la poursuite d'étude des bacs pro. en STS ; par contre les candidats des séries technologiques sont restés trop « prudents » dans leurs demandes d'intégrer un IUT (progression très faible sur le nombre de vœu 1).

L'accès aux filières sélectives facilité pour les bacheliers les plus les méritants

Les meilleurs élèves de chaque lycée doivent pouvoir intégrer une filière sélective de l'enseignement supérieur de leur choix : classe préparatoire, IUT, BTS, université, ou institut d'études politiques. Cette mesure a fait l'objet d'un amendement à la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche.

L'ensemble des candidats relevant des dispositions concernant :

- l'admission de droit en BTS ou DUT suite à l'obtention d'une mention « bien » et « très bien » (article D612-31 du code de l'éducation) ;
- l'admission des meilleurs élèves par filière sur la base de leurs résultats au baccalauréat (article L612-3-1 du code de l'éducation)

ont été traités par le rectorat afin de leur faire une proposition d'admission. Il reste actuellement quelques cas d'élèves (moins de 5) dont la situation sera examinée dans les prochains jours.



Les grandes réflexions de l'année scolaire

La refondation de l'École se joue aujourd'hui dans les classes. La qualité des enseignements est donc au cœur de l'action pédagogique. De nouveaux cycles et de nouveaux programmes définiront la scolarité commune. L'évaluation de l'élève doit aussi être repensée.

Une nouvelle cohérence éducative et pédagogique à l'école et au collège

La loi pour la refondation de l'École organise la scolarité des écoliers et collégiens en quatre cycles de trois ans :

- cycle des apprentissages premiers (TPS/PS, MS, GS) ;
- cycle des apprentissages fondamentaux (CP, CE1, CE2) ;
- cycle de consolidation (CM1, CM2, 6^e) ;
- cycle des approfondissements (5^e, 4^e, 3^e).

Les nouveaux programmes d'enseignement du premier degré et du collège proposés par le Conseil supérieur des programmes (CSE), s'inscriront dans les nouveaux cycles d'enseignement progressifs et cohérents ; le calendrier est le suivant :

- rentrée 2015 : cycle des apprentissages premiers
- rentrée 2016 : première année des 3 autres cycles (CP, CM1, 5^e)
- rentrée 2017 : deuxième année des 3 autres cycles (CE1, CM2, 4^e)
- rentrée 2018 : troisième année des 3 autres cycles (CE2, 6^e, 3^e)

Une grande attention sera portée au cycle 3 (CM1-CM2-6^e) qui doit favoriser, avec l'aide des conseils école-collège, la continuité des apprentissages. Les programmes devront aussi laisser aux professeurs des libertés dans la construction de leurs enseignements. Ces projets de programme, objets d'une consultation des enseignants, s'accompagneront d'une véritable formation.

Le nouveau socle et les nouveaux programmes

Une culture commune pour tous les élèves doit être acquise au cours de la scolarité obligatoire. Fondée sur les connaissances et compétences indispensables, elle prend la forme d'un **nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture**. Le socle commun est la référence centrale de l'école.

Le Conseil supérieur des programmes (CSP), créé par la loi du 8 juillet 2013 et saisi dès l'automne 2013, a publié en juin 2014 son projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il a formulé en juillet ses propositions de programmes pour l'école maternelle et **l'enseignement moral et civique à l'école élémentaire et au collège**. Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche organise à l'automne **une large consultation des équipes pédagogiques et éducatives sur ces projets**. Pour se réunir et échanger, les équipes enseignantes disposeront, pour l'ensemble de ces consultations, d'un temps dédié.

Le calendrier des consultations nationales

— Septembre-décembre 2014

- consultation sur le projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- consultation sur le projet de programme de l'école maternelle
- consultation sur les projets de référentiels pour le parcours d'éducation artistique et culturelle et le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel

— Février-juin 2015

- consultation sur les projets de programmes de l'école élémentaire et du collège
- consultation sur le projet de programme de l'enseignement moral et civique (école, collège et lycée).



L'évolution nécessaire de l'évaluation de l'élève

Les pratiques d'évaluation doivent permettre de mieux faire progresser les élèves et pour cela aborder l'évaluation des apprentissages des élèves, l'information et la communication des progrès réalisés aux parents.

La loi pour la refondation de l'École a donc affirmé le principe d'une évolution nécessaire des modalités de l'évaluation, qui doit être une **évaluation au service des apprentissages et de la réussite de tous**, afin d' « éviter une "notation-sanction" à faible valeur pédagogique et privilégier une évaluation positive, simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensible par les familles. L'évaluation doit permettre de mesurer le degré d'acquisition des connaissances, des compétences ainsi que la progression de l'élève. »

L'évaluation n'est pas le but ultime de l'enseignement : elle est au service des apprentissages et doit permettre à l'élève d'identifier, en fonction du travail produit, ses points de réussite et ses fragilités, afin de l'aider à progresser.

Il est donc nécessaire de concevoir des pratiques d'évaluation qui :

- fassent référence à des attendus clairement définis ;
- soient fondées sur un travail d'équipe disciplinaire et interdisciplinaire ;
- tiennent compte des nouveaux cycles de trois ans rythmant la scolarité obligatoire ;
- développent l'utilisation des outils numériques comme supports.

Une conférence nationale sur l'évaluation

Mettre en œuvre des pratiques évaluatives réfléchies, explicites, prenant en compte les progrès est un projet ambitieux qui concerne l'ensemble de la société. Il doit donc **être partagé par tous les acteurs de la communauté éducative** : élèves, enseignants, parents, professionnels de l'éducation et chercheurs. La définition de cette politique nouvelle de l'évaluation fera l'objet d'une conférence nationale pour s'accorder sur un consensus.

Cf. : annexe 2



La priorité au premier degré réaffirmée

La réussite des élèves passant par la maîtrise des premiers apprentissages, il reste essentiel de revaloriser le rôle de l'école maternelle et de développer les dispositifs pédagogiques favorisant la réussite scolaire.

La nouvelle organisation du temps scolaire : généralisation des nouveaux rythmes

La semaine de quatre jours et demi, généralisée à la rentrée 2014, signifie des journées moins longues, moins fatigantes, une organisation de la semaine plus propice aux apprentissages fondamentaux, le matin en classe.

Rythmes scolaires :
un levier important
de la refondation de
l'École

prévu par les
décrets du 24 janvier
2013 et du 7 mai 2014.

L'ambition
de cette réforme
est de favoriser la
réussite des élèves
par une meilleure
répartition des temps
d'enseignement
au cours
de la semaine.

Les nouveaux horaires impliquent des aménagements pour les enseignants, pour les personnels des écoles et des communes. La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires a nécessité de nombreuses rencontres et réunions avec les élus des collectivités locales, les enseignants, ainsi que les parents d'élèves.

Les modalités de réalisation de la réforme ont été largement explicitées par le recteur, ses directeurs académiques, les inspecteurs et les conseillers pédagogiques.

L'organisation du temps scolaire (OTS) en cinq matinées, dans les départements de l'académie

L'académie note une organisation du temps scolaire régulière* pour 71 % des communes, irrégulière pour 17 % et expérimentale pour 12 %.

Rythmes scolaires	Nb écoles	OTS régulier	OTS irrégulier	Expé- ri- mental.	% OTS régulier	%OTS irrégulier	% expé- ri- mental.
Doubs	644	525	90	29	81 %	14 %	5 %
Jura	400	334	41	25	84 %	10 %	6 %
H. Saône	382	156	113	113	40 %	30 %	30 %
T. de Belfort	171	120	32	19	70 %	19 %	11 %
Académie	1597	1135	276	186	71 %	17 %	12 %
France	43 000				67 %	20 %	13 %

* une organisation du temps scolaire :

- « régulière » signifie que chaque après-midi a la même durée de temps scolaire ;
- « irrégulière » implique que un, deux ou trois après-midi ont un temps scolaire plus court ;
- « expérimentale » signifie trois après-midi de temps scolaire sur la semaine.

Dans l'académie, la généralisation des rythmes scolaires a été menée avec soin

Concomitamment et avec l'aide d'autres services de l'État, en particulier la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSC), les directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), des groupes d'appui et des groupes « miroir » ont été créés avec les différents partenaires de l'école intéressés au dossier.

Divers services téléphoniques et numériques ont été mis à disposition pour accompagner prioritairement les communes engagées dès 2013, mais aussi pour répondre à toute question sur le sujet, notamment, des communes amenées à passer aux nouveaux rythmes à la rentrée 2014.

Les inspecteurs de l'éducation nationale, leurs collaborateurs et les conseillers des directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), impliqués dans les groupes de pilotage constitués par les communes, ont conduit un travail local de construction des projets. Un nombre restreint de projets éducatifs territoriaux (PEDT) ont été finalisés pour cette première année de réalisation.



In fine, après avoir consulté les conseils généraux sur une organisation nécessairement revisitée des transports scolaires, tenu les instances consultatives réglementaires, les autorités académiques ont arrêté en juin 2014 les nouveaux horaires de classe adoptés par les écoles et les communes.

L'exemple de l'école des champs de Noroy-le-Bourg (70) : un contexte propice à la nouvelle organisation du temps scolaire

Un passage aux nouveaux rythmes facilité

Ouvert en 2010, le pôle éducatif accueille 238 élèves répartis dans neuf classes. Une relation forte unie l'école et le périscolaire avec l'organisation d'activités communes et la mutualisation des locaux, des moyens humains, matériels.

Une organisation coordonnée des activités

La concertation avec les communes a été bien conduite : alors que l'équipe pédagogique, accompagnée par l'IEN de circonscription, a travaillé à la conception et à la mise en place d'axes pédagogiques en lien avec le projet d'école, les responsables du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) et l'association "Animation jeunesse" en charge du périscolaire ont élaboré les contenus des activités périscolaires dans un souci de complémentarité et de cohérence avec le travail réalisé au sein de la classe. Ils ont œuvré de concert pour accueillir les enfants, dans les meilleures conditions possibles, lors des temps d'activités périscolaires (TAP) offrant une grande variété d'animations.

L'organisation de la semaine

Le choix du mercredi matin travaillé a été retenu, les nouveaux rythmes à la rentrée s'organisent de manière régulière :

- lun, mardi, jeudi et vendredi 08:30 - 11:30 13:30 - 15:50 = 05:20
- mercredi 08:45 - 11:25 = 02:40

À compter de septembre 2014, les temps d'activités périscolaires (TAP) se déroulent des lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15 h 50 à 16 h 30. Lors de ces temps d'activités périscolaires (TAP), les enfants seront accueillis et encadrés par des animateurs et des intervenants extérieurs spécialisés en fonction des activités réalisées.

Les horaires de l'accueil périscolaire restent inchangés (jusqu'à 18 h 30). Le centre ouvre le mercredi matin de 7 h 30 à 8 h 45 et de 11 h 25 à 17 h 30.

Le projet éducatif territorial (PEDT)*

Le PEDT vise à mobiliser au mieux les ressources du territoire afin de permettre la continuité éducative et la complémentarité des projets des écoles et des activités proposées en dehors du temps scolaire, au travers d'activités pédagogiques complémentaires portées par les enseignants et d'activités périscolaires gérées par la commune. Objectif : mettre l'accent sur les points faibles repérés en français et en mathématiques avec un projet culturel important qui permet de travailler l'ensemble de ces axes.

Le bilan positif des nouveaux horaires pour les écoles pionnières de l'académie

À l'issue d'un abondant travail d'information et d'impulsion, 81 communes de l'académie (soit 16 % des communes ayant au moins une école), représentant 188 écoles et 20 645 élèves (soit 18,8 % de l'effectif scolaire de l'académie) ont décidé en janvier 2013 une mise en place de la réforme pour la rentrée 2013.

Ces 81 écoles ayant appliqué les nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée scolaire 2013, en sont satisfaites. Les équipes peuvent témoigner du bilan positif en termes d'organisation, de résultats et de réussite de chaque élève.

L'exemple de l'école de Berthelange (25)

Dans cette école intercommunale de cinq classes sur sites dispersés, passée aux nouveaux horaires en septembre 2013, la directrice, les enseignants et les parents d'élève se disent satisfaits de la première année de mise en œuvre de la réforme, en particulier sur les bénéfices pédagogiques qui en ont résulté. La nouvelle organisation mise en place en 2013 a donné des résultats appréciés.



Le fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires (FARRS)

La réforme des rythmes éducatifs ouvre pour tous les acteurs éducatifs de nouvelles perspectives de coopération en faveur de l'épanouissement et du bien-être des enfants. Cette réforme est fondée sur un principe simple et efficace, celui de mettre les volontés et les ressources locales au service d'une véritable ambition éducative partagée pour tous les enfants. L'organisation des activités périscolaires relève des compétences des communes sachant que l'Etat a mis en place une aide financière de 50 € par enfant (90 € dans les zones les plus défavorisées), somme à laquelle peut s'ajouter 54 € de la CAF.

L'accueil des enfants de moins de trois ans

La loi du 8 juillet 2013 a réaffirmé le rôle déterminant de l'école maternelle qui doit à la fois être centrée sur le développement affectif, social, sensoriel, moteur et cognitif de l'enfant, accorder une importance toute particulière à l'acquisition du langage, et préparer de manière progressive aux apprentissages fondamentaux.

Le développement de l'accueil en école maternelle des enfants de moins de trois ans est un aspect essentiel de la priorité donnée au premier degré dans le cadre de la refondation de l'École. La circulaire relative à la scolarisation des enfants de moins de trois ans en maternelle, réaffirme l'intérêt de cette scolarisation lorsqu'elle correspond « aux besoins de l'enfant, et se déroule dans des conditions adaptées ». Elle favorise particulièrement la réussite scolaire lorsqu'elle touche des enfants dont les parents « sont éloignés de la culture scolaire ». Sont concernées prioritairement les familles les moins favorisées d'un point de vue socio-économique, culturel et linguistique.

L'école maternelle possède des objectifs spécifiques. Elle permet une complémentarité avec les autres structures d'accueil de la petite enfance mais n'entre pas en concurrence avec elles. C'est une école qui prend en compte le développement et le rythme de l'enfant, qui vise des apprentissages dans le domaine du langage, de la motricité et de l'éveil au monde environnant à travers une pédagogie qui lui est propre et qui repose sur le jeu, l'action, l'expérimentation.

À travers cette scolarisation au bénéfice de ceux qui en ont le plus besoin, l'école garantit sa mission de compensation afin de réduire les inégalités scolaires, et plus précisément à travers le développement des compétences langagières.

Un accueil réussi des tout-petits repose sur une collaboration entre la collectivité territoriale et l'équipe pédagogique qui s'associent pour élaborer le projet d'accueil et de scolarisation. Ce projet fait partie intégrante du projet d'école.

Dans l'académie, les demandes de prise en charge ont été satisfaites, elles le seront également pour cette année scolaire 2014-2015.

1 916 enfants de moins de 3 ans seront scolarisés dans l'académie à cette rentrée, soit :

- plus de 13 % des enfants de 2 ans de la région ;
- dans les zones d'éducation prioritaire de l'académie de Besançon, le taux de scolarisation à deux ans atteint 47 % à la rentrée 2013, contre 21 % au plan national.¹

Nombre d'enfants de moins de 3 ans scolarisés

	Prévisions 2014	
	Public	Privé
Doubs	686	158
Jura	387	102
Haute-Saône	329	21
T. de Belfort	176	57
Académie	1 578	338

¹ En éducation prioritaire (EP) et hors EP - Note d'information 13.33



Le projet d'accueil doit être partagé par l'école, la collectivité territoriale et bien entendu les parents. L'académie a publié un document cadre dont le but est d'être partagé tant par les enseignants que par les parents et collectivités partenaires.

L'exemple de l'école maternelle Victor Hugo de Béthoncourt (25)

Cette école, située en zone urbaine, scolarise des enfants de moins de trois ans. Dans un environnement social défavorisé, accueillir des enfants de cet âge est primordial pour leur permettre d'assimiler des consignes et de démarrer ainsi leur scolarité dans les meilleures conditions possibles.

Le dispositif « plus de maîtres que de classes »

Le dispositif « plus de maîtres que de classes » est destiné à mieux répondre, au sein même de la classe, aux difficultés rencontrées par certains élèves dans leurs apprentissages. Cette mesure contribue à améliorer l'efficacité des pratiques pédagogiques des maîtres et à promouvoir le travail en équipe pour la prévention et le traitement des difficultés rencontrées par les élèves.

Rendre l'école plus juste et plus efficace en réduisant les inégalités est l'objectif premier de ce dispositif. Il s'attache à permettre à chaque élève d'acquérir des instruments fondamentaux de la connaissance que sont l'expression orale et écrite, les mathématiques et la méthodologie du travail scolaire. Cette action directe auprès des élèves peut se traduire par :

- une intervention de deux maîtres dans la classe,
- la prise en charge spécifique de groupes d'élèves en fonction de leurs besoins et, plus largement,
- une pédagogie innovante.

Les écoles concernées par ce dispositif sont celles de l'éducation prioritaire (réseaux ÉCLAIR et RRS), mais aussi des écoles repérées localement comme relevant de besoins similaires, notamment des écoles rurales.

Dans l'académie, 56 écoles, dont 50 en éducation prioritaire (soit 89,29 %), bénéficient du dispositif « plus de maîtres que de classes »

37 dans le Doubs

- l'école élémentaire Daniel Jeanney à Grand-Charmont
- les 26 écoles appartenant aux trois réseaux « écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (ÉCLAIR) des secteurs Diderot à Besançon, Brossolette à Montbéliard, Anatole France à Béthoncourt
- les dix écoles intégrées aux trois réseaux de réussite scolaire - RRS (écoles de secteur de Valentigney, Audincourt, Seloncourt)

8 dans le Jura (avec 42 classes concernées)

- les écoles élémentaire et maternelle sur le Puits à Morez
- l'école élémentaire George Sand à Dole
- l'école maternelle Saint-Exupéry à Dole
- l'école élémentaire des Avignonnets à Saint-Claude
- l'école maternelle Franche-Comté à Saint-Claude
- l'école élémentaire des Mouillères à Lons-le-Saunier
- l'école élémentaire Prévert à Lons-le-Saunier

3 en Haute-Saône

- l'école élémentaire Moïse Lévy à Gray
- l'école élémentaire Jules Ferry à Lure
- l'école élémentaire Le Chanois à Saint-Loup-sur-Semouse



8 dans le Territoire de Belfort

- les écoles Raymond Aubert, Les Barres, Dreyfus-Schmidt, Louis Pergaud Saint-Exupéry et Louis Aragon à Belfort
- l'école Les Marronniers à Delle
- l'école Martinet à Offemont.

L'exemple de l'école Daniel Jeanney de Grand-Charmont (25)

La co-intervention menée au sein d'une classe de CE1-CE2 a prouvé l'intérêt du dispositif : grâce à un encadrement plus individualisé de chaque écolier, les résultats des élèves de la classe ont nettement progressé l'an dernier, notamment en mathématiques.

L'évolution des missions des directeurs d'école

Dans le cadre de la priorité donnée au premier degré, une réflexion sur les missions, les conditions d'exercice et la formation des directeurs d'école a été engagée au sein d'un groupe de travail partenarial.

Les missions actuelles des directeurs d'école seront redéfinies dans trois volets :

- animation/pilotage/impulsion pédagogique ;
- organisation du fonctionnement de l'école ;
- relations avec les parents et les partenaires / l'environnement de l'école.

Un nouveau référentiel métier décline pour chacun de ces trois volets, les activités propres au directeur d'école, les connaissances spécifiques requises et les capacités et compétences à développer par la formation.

Les directeurs et directrices d'école assument des missions essentielles : responsables du bon fonctionnement de l'école, de l'accueil des élèves, des relations avec les parents, chargés d'animer l'équipe pédagogique et de représenter l'éducation nationale auprès de ses partenaires et de la commune, ils ont vu ces dernières années leurs fonctions se densifier et évoluer considérablement. La mise en œuvre de la priorité au primaire - scolarisation des moins de trois ans, dispositif "plus de maîtres que de classes", nouveaux rythmes scolaires - repose largement sur leur engagement. Elle nécessite à la fois un recentrage sur leurs missions pédagogiques, une pleine reconnaissance, y compris financière, de leur rôle de pilotage et une amélioration des conditions d'exercice de leur métier.

Ces nouvelles missions sont reconnues par une augmentation des décharges de services et des indemnités des directeurs d'écoles.

Un guide pratique à l'attention des directeurs d'école est en cours de rédaction. Il rappelle les règles juridiques et administratives nécessaires à l'exercice de la fonction. Une mise en ligne progressive sur le site Éduscol est prévue à partir de septembre 2014.

L'article R. 411-5 du code de l'éducation prévoit qu'un règlement type des écoles maternelles et élémentaires publiques de chaque département soit arrêté par l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, après avis du conseil départemental de l'éducation nationale. Une nouvelle circulaire, publiée le 9 juillet 2014 donne des directives précises pour l'écriture du règlement intérieur de chaque école.

Ce nouveau texte constitue une aide aux directeurs d'école pour l'exercice de leurs responsabilités pour la bonne marche de l'école et le respect de la réglementation qui s'y applique. Il est un outil pour leur formation et sert d'appui aux travaux en cours sur l'aide juridique qu'il convient de leur apporter.

Ce texte intègre les nouvelles orientations relatives au premier degré, notamment :

- la nouvelle organisation du temps scolaire ;
- la place des parents au sein de la communauté éducative et l'importance du dialogue avec les familles ;
- l'amélioration du climat scolaire.



La poursuite des réformes pédagogiques engagées

La refondation de l'École, en se fixant les objectifs de réussite de chacun et d'élévation du niveau de qualification de tous, repose avant tout sur des dispositions de nature pédagogique.

L'entrée en vigueur du conseil école-collège pour améliorer la continuité école-collège

Pour faciliter la transition entre le 1^{er} et 2nd degré et permettre un véritable suivi du parcours de l'élève, notamment pour les élèves les plus fragiles, les conseils école-collège ont été installés progressivement au cours de la dernière année scolaire dans chaque secteur de recrutement d'un collège dans l'académie.

Ces conseils école-collège entrent en vigueur et sont généralisés à cette rentrée. Ils ont pour mission de proposer aux équipes du collège et des écoles de son secteur des actions de coopération et d'échange, des enseignements et des projets pédagogiques communs destinés à favoriser l'acquisition par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

À vocation purement pédagogique, ils sont pilotés conjointement par l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) de la circonscription et le principal du collège. Les équipes enseignantes des écoles et des collèges sont représentées à parts égales dans le conseil école-collège qui est une émanation du conseil pédagogique du collège et des conseils des maîtres des écoles. Ils réunissent donc des enseignants du collège et des écoles du secteur de celui-ci.

Ainsi, les dispositifs tels que les projets personnalisés de réussite éducative (PPRE), l'accompagnement personnalisé en sixième, l'École ouverte pourront être intégrés à une réflexion d'ensemble. Cette continuité école-collège se trouvera renforcée par l'installation d'un nouveau cycle CM1-CM2-6^e.

À titre d'exemple le conseil d'école peut proposer des activités pour faciliter la continuité des apprentissages et des enseignements. Ainsi des professeurs des écoles et des professeurs de Lettre développent en CM2 et en 6^e des interventions croisées.



Un meilleur accompagnement pour la pédagogie numérique en faveur de la réussite de tous les élèves

Les usages numériques se généralisent dans les pratiques d'enseignement notamment avec le développement des établissements connectés en zones urbaines ou rurales et un meilleur accompagnement aux enseignants.

La loi du 8 juillet 2013 a instauré le service public du numérique éducatif pour organiser et stimuler une offre de contenus et de services numériques de qualité à destination de l'ensemble de la communauté éducative. La direction du numérique pour l'éducation (DNE), créée en mars 2014, a pour mission de piloter la mise en place et le déploiement de ces nouvelles dispositions, en mettant en synergie acteurs et partenaires du numérique et des systèmes d'information.

Une politique numérique académique ambitieuse menée avec les collectivités territoriales

Lancé en 2010, le plan numérique de l'académie de Besançon s'est vu confirmé par la loi pour la refondation de l'École du 8 juillet 2013, faisant du numérique l'une des priorités du projet académique.



À la rentrée 2013, une feuille de route académique a été mise en place pour faire entrer l'école dans l'ère du numérique. Elle décline les enjeux de la stratégie ministérielle et les projets liés aux contextes locaux, la production de ressources et de services, le déploiement d'usages, la formation des personnels, l'éducation aux nouvelles compétences numériques, qui concerne également les parents et les partenaires de l'école. Son rôle est de fixer les objectifs poursuivis et de préfigurer des plans d'action pour le développement du numérique, à savoir :

- accompagner les collectivités territoriales dans le développement de l'accessibilité au très haut débit (THD),
- déployer en partenariats avec elles les équipements numériques, les logiciels et les espaces numériques de travail (ENT),
- structurer l'usage de la pédagogie numérique par la formation initiale en ESPE, la formation continue des enseignants, le conseil et le suivi des équipes pédagogiques par les corps d'inspection et le dialogue de gestion et de performance entre les autorités académiques et les établissements.

À la rentrée 2014, les 2 500 élèves attendus en 6^e dans le Jura disposeront d'une tablette numérique !

Après une année de mise en œuvre, cette feuille de route numérique académique a été actualisée en juin 2014, elle précise le plan d'actions pour l'année scolaire 2014-2015. **Arriver à une inclusion du numérique au sein des enseignements et non à une utilisation ponctuelle, telle est l'ambition de l'académie de Besançon.**

Au total, 288 écoles et établissements de l'académie bénéficient, depuis 2011, de subventions spécifiques, dans le cadre du projet national « Développement des usages du numérique à l'école » (DUNE), pour l'acquisition de ressources numériques (126 écoles, 119 collèges, 39 lycées et deux établissements régionaux d'enseignement adapté, ÉREA).

Les espaces numériques de travail (ENT)

En 2013-2014, ce sont 38 % des enseignants du second degré et 31 % des élèves qui avaient un usage régulier du numérique, notamment grâce aux espaces numériques de travail (ENT). Il s'agit d'un usage de services comme les notes, les absences, les cahiers de texte qui **renforce et personnalise les liens entre professeurs, élèves et parents**. C'est aussi l'usage de logiciels pour la formation disciplinaire et professionnelle et de ressources pour une nouvelle pédagogie basée sur le numérique permettant : la différenciation pédagogique, la mise au travail de l'élève, l'évaluation progressive et l'acquisition d'une réelle autonomie, etc.

91 % des établissements du second degré disposent d'un ENT (137 ÉNOÉ + 13 ENT 90), ce qui permet la tenue

de 258 000 comptes dont 79 500 pour les élèves.

À travers l'École numérique rurale (ENR)

L'État a impulsé un vaste déploiement du numérique dans 170 écoles rurales de l'académie.

MOOC ScénaFor : production de ressources pédagogiques numériques scénarisées

Cette année, l'académie se lance dans la mise en place du Mooc Scénafor, afin **d'accompagner les enseignants** dans la production de parcours de formation scénarisés. Après une ouverture à participation, 212 enseignants se sont inscrits en quinze jours au #MOOCScénafor.

Ce Mooc (cours en ligne massifs) fait suite à une première expérience menée par l'académie pour le compte du ministère.

Diderot, premier « collège connecté » de l'académie

Suite à un appel à projet du ministère de l'éducation nationale, 20 collèges connectés ont vu le jour en France à la rentrée 2013, dont le collège Diderot de Besançon. Ce collège, via un partenariat entre le rectorat et le conseil général, bénéficie :

- de raccordement au très haut débit (THD) ;
- d'équipement des classes en tableaux numériques interactifs (TNI) ;
- de mise à disposition de tablettes numériques pour les élèves et de nouveaux services numériques : D'Col, EduThèque, Prep'Exam.

L'équipe pédagogique de l'établissement est massivement impliquée dans l'usage du numérique, et des formations ont déjà eu lieu en juin et début juillet pour préparer les enseignants à mettre en œuvre le projet pédagogique numérique partagé au sein de l'établissement. Cette formation va se poursuivre tout au long de l'année scolaire. Il y a une



véritable volonté d'émergence de nouveaux usages du numérique au profit du développement de pratiques pédagogiques déjà engagées dans cet établissement. Le collège a également déployé l'E.N.T. espace numérique ouvert et évolutif (E.N.O.E.) depuis mai 2013.

Les pratiques de codage informatique

À destination des écoliers, une initiation progressive au code et au langage informatique sera proposée dans certaines écoles dès le mois de novembre. Il s'agit de découvrir dans une approche ludique les propriétés essentielles d'une nouvelle discipline scientifique pour mieux cerner les concepts du quotidien numérique.



Le REP+ Diderot, préfigurateur de la nouvelle politique d'éducation prioritaire

L'exigence de justice et l'égalité de réussite sont au cœur de la refondation de l'éducation prioritaire qui vise à réduire l'effet des inégalités sociales et territoriales sur les résultats scolaires et à favoriser la réussite de tous les élèves. Ainsi, le périmètre de l'éducation prioritaire doit être en cohérence avec celui de la difficulté sociale.

Après la phase de préfiguration des 102 REP+, la refondation de l'éducation prioritaire entrera en vigueur à la rentrée 2015 sur l'ensemble des réseaux REP et REP+, qui seront identifiés sur la base de cet indice social.

Dans l'académie, le REP+ Diderot de Besançon a été inauguré en juin dernier : quelques éléments sur le REP+ qui se caractérise essentiellement par de l'innovation pédagogique

La composition du REP + Diderot

À la rentrée 2014, le REP + Diderot est calqué sur la géographie du réseau ÉCLAIR existant, soit huit écoles maternelles : Artois, Bouilloche, Bourgogne, Champagne, Cologne, Dürer, Île de France, Picardie ; quatre écoles élémentaires : Bourgogne, Champagne, Dürer, Île de France et le collège Diderot pour un total de près de 2 500 élèves.

La population scolaire est largement défavorisée avec près de 75 % de familles aux revenus très modestes et 15 % qui ont des revenus faibles. Ces conditions ne sont pas favorables à un suivi intensif de la scolarité, d'où la nécessité pour l'école et les partenaires qui interviennent au niveau du quartier d'apporter des réponses adéquates.

La scolarisation des moins de trois ans

Tout est mis en œuvre pour approcher au maximum d'une scolarisation totale des enfants de 2 ans au sein du réseau, les expériences précédentes ayant montré leur efficacité dans le domaine des premiers apprentissages, mais aussi de la socialisation.

La co-intervention, « plus de maître que de classes »

Sur le réseau, depuis de nombreuses années, des maîtres supplémentaires sont affectés dans les écoles pour aider les enseignants dans leur mission de lutte contre la difficulté scolaire. Depuis 2006, dans le cadre du réseau ambition réussite (RAR), élèves et enseignants des écoles et du collège ont aussi bénéficié de l'aide des assistants pédagogiques et des professeurs référents, permettant ainsi le renforcement de la co-présence en classe et la mise en place d'études accompagnées.

L'accompagnement des collégiens

Au collège Diderot, tous les élèves bénéficient d'un temps hebdomadaire d'étude accompagnée encadrée par des assistants pédagogiques et les emplois avenir professeurs (EAP). Pour ceux dont les familles le souhaitent, cette aide peut-être complétée par l'accompagnement éducatif en fin de journée. Certains profitent aussi de l'aide proposée par l'association PARI, partenaire du



collège depuis plus de 30 ans. Par ailleurs, l'accompagnement personnalisé en classe est renforcé. À la rentrée 2014, l'ensemble des élèves de sixième sont accueillis toute la journée au collège : une aide réelle pour commencer la scolarité secondaire dans les meilleures conditions.

Amener les élèves sur la voie de la réussite

Au collège, de nombreuses actions sont mises en place pour développer l'ambition et la curiosité des élèves afin qu'ils n'hésitent pas à envisager des parcours d'études plus longs leur permettant de les conduire sur le chemin de la réussite et l'emploi. C'est le cas des cordées de la réussite, des rencontres avec des professionnels, des recherches sur les métiers, etc. organisées dans le cadre du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel. L'an prochain, cela sera étendu à la classe de sixième.

Mieux faire réussir les élèves

L'ambition commune est d'améliorer les performances des élèves. Pour cela de nombreuses actions ont été mises en place afin de modifier les pratiques pédagogiques et d'œuvrer à l'amélioration du climat scolaire.

Aujourd'hui, il faut aller plus loin dans la modification des pratiques pédagogiques des enseignants pour faire réussir tous les élèves. Dans cette optique, chaque enseignant bénéficie pour cela d'une diminution annuelle de son service d'environ 54 heures pour lui permettre de se concerter avec ses collègues, y compris entre le 1^{er} et le 2nd degrés, afin de rechercher et de mettre en œuvre des stratégies appropriées.

Pour y parvenir, chaque enseignant bénéficie également d'une formation de trois jours au cours de l'année scolaire, formation prolongée par un accompagnement des professeurs et par des experts de terrain.

Depuis la rentrée 2013, le collège offre le dispositif D'Col aux élèves de 6^e en difficulté. Il s'agit d'un outil numérique innovant d'aide individualisée, de soutien et d'accompagnement en français, en mathématiques et en anglais. Un enseignant référent prend en charge et encadre les élèves deux heures par semaine autour d'activités pédagogiques numériques.

Le collège a également institué un soutien obligatoire pour tous les élèves de 6^e qui sont ainsi tous présents au sein du collège tout au long de la semaine jusqu'à 16 h 30.

Les parents, premiers partenaires

Les écoles et le collège renforceront leurs liens de travail avec les partenaires du quartier. Politique de la ville et éducation nationale unissent leurs efforts pour veiller et agir ensemble à la réussite de tous les élèves. Néanmoins, les premiers partenaires de l'École demeurent les parents. Dans chaque école, un temps d'accueil quotidien est organisé pour les parents. Dans le cadre du collège connecté, tous les parents sont invités à venir manipuler l'outil informatique et à comprendre les enjeux des usages du numérique. L'objectif est d'impliquer davantage les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Promouvoir une école inclusive pour mieux scolariser les élèves à besoin éducatifs particuliers

Des mesures inscrites dans le cadre de la loi pour la refondation de l'École de la République ont pour objectif de proposer une offre de scolarisation et d'accompagnement de qualité à chaque enfant en situation de handicap.

Mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS) pour les élèves en situation de handicap

Aujourd'hui, l'académie satisfait 100 % des préconisations des commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), grâce à la mobilisation des 800 personnes spécialisées qui accompagnent les 4 000 élèves en situation de handicap.

239 200 élèves avec handicap scolarisés en France (public et privé), dont **4 028 élèves en Franche-Comté** : 2 535 en 1^{er} degré, 1 483 en 2nd degré (STS compris).
Dans l'académie, 1 479 élèves (75 905 au national) ont bénéficié des dispositifs collectifs (CLIS et ULIS) et **1 534 élèves** ont été accompagnés par un AVS.



Deux évolutions portent sur la professionnalisation des accompagnants qui entreront dans un emploi plus stable, en CDI et l'ouverture d'une unité maternelle pour les écoliers autistes.

L'accompagnement des élèves handicapés

Les accompagnants sont désormais dénommés « accompagnant des élèves en situation de handicap » (AESH). Ces accompagnants sont recrutés parmi les candidats, soit titulaires d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne, soit justifiant d'une expérience professionnelle de deux années dans le domaine de l'aide à l'inclusion scolaire des élèves ou des étudiants en situation de handicap.

« La mise en œuvre du [décret n° 2014-724 du 27 juin 2014](#) relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap, publié le 29 juin 2014, permet de proposer un contrat à durée indéterminée (CDI) à plus de 28 000 assistants d'éducation qui exercent les missions d'auxiliaire de vie scolaire (AVS), au fur et à mesure de leur arrivée à l'échéance de six ans d'exercice en contrat à durée déterminée ».

À la rentrée 2014, cohabitent :

- des accompagnants des élèves en situation de handicap - AESH, bénéficiant d'un CDI,
- des AESH bénéficiant d'un CDD d'AED (contrat de droit public renouvelable),
- des personnels en contrat unique d'insertion ayant pour mission l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap.

L'évaluation des besoins des élèves : généralisation de l'utilisation du GEVAsco par les équipes éducatives et pédagogiques

Le GEVAsco (Guide d'évaluation et d'aide à la décision des MDPH - scolarisation) a pour objet le recueil de données s'appuyant sur l'observation de l'élève en situation d'apprentissage.

L'évolution qualitative de la cartographie académique des ULIS en lycée professionnel (LP)

Développement des ULIS « réseau » en lycée professionnel : les élèves bénéficiant d'une ULIS implantée dans un lycée professionnel pourront également bénéficier des parcours de formation offerts dans les différents LP faisant partis du réseau.

La scolarisation des élèves avec autisme ou autres troubles envahissants du développement dans le cadre de la mise en œuvre du 3^e plan autisme 2013-2017 : une coopération entre le rectorat de Besançon et l'agence régionale de santé (ARS) de Franche-Comté.

Afin de favoriser la scolarisation des enfants avec autisme et autres troubles envahissants du développement (TED), 30 nouvelles unités d'enseignement ouvrent leurs portes sur le territoire français dès la rentrée scolaire 2014, dont [une unité d'enseignement dans l'académie, implantée à l'école maternelle Les Bruyères à Besançon](#). Une convention constitutive à la création de cette unité d'enseignement sera donc signée prochainement avec l'ARS Franche-Comté et l'AHS.

Élèves avec des troubles des apprentissages (élèves avec dys) : possibilité de mobilisation d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP)

Les élèves avec dys, en cohérence avec leurs besoins, pourront bénéficier d'un plan d'accompagnement personnalisé. Un document national type sera mis à disposition des équipes pédagogiques à la rentrée scolaire 2014.

Un accompagnement des équipes pédagogiques à l'échelon académique et à l'échelon des directions académiques sera déployé tout au long de l'année scolaire 2014-2015.

Poursuite des actions déjà engagées

La promotion d'une cohérence entre besoin des élèves en situation de handicap et cartographie des dispositifs d'accompagnement régionaux et académiques



Coopération entre l'ARS de Franche-Comté et le rectorat : une des priorités est de permettre une mobilisation des différentes modalités d'accompagnement adaptées aux besoins de chaque élève :

- scolarisation en classe ordinaire avec AESH et/ou avec un service type « SESSAD » (service d'éducation spéciale et de soins à domicile) ;
- scolarisation au sein de l'unité d'enseignement d'un établissement médico-social ;
- mobilisation d'une CLIS ou d'une ULIS...

L'amélioration du lien école-parents

Informé, conseiller, orienter les parents, permettre leur expression au bénéfice de la continuité des parcours de formation des élèves est une des priorités académiques. Pour ce faire :

- des référents « élèves intellectuellement précoces » (EIP) départementaux et un référent EIP académique seront installés ;
- le partenariat avec le tissu associatif pour une mutualisation d'expertises - association française des enfants précoces (AFEP), association de parents d'enfants intellectuellement précoces (ANPEIP), Dys du Jura, association des parents d'enfants dyslexiques (APEDYS), association des paralysés de France de Franche-Comté (APF F-C), Union régionale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (URAPEI), etc. sera renforcée ;
- un groupe de réflexion académique Dys, EIP sera installé.

La professionnalisation des acteurs de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers : trois priorités académiques visées

- développer une culture commune de l'école inclusive ;
- promouvoir des parcours de formation des élèves de qualité ;
- promouvoir une coopération entre les acteurs de l'éducation nationale et ceux du secteur médico-social.



De l'orientation à l'insertion professionnelle

Lors de la conférence sociale pour l'emploi des 7 et 8 juillet 2014, un plan de relance de l'apprentissage a été présenté, avec un objectif de 500 000 jeunes en apprentissage en 2017 souhaité par le Président de la République. Les professionnels sont invités à s'associer à la « conception et rénovation des diplômes » afin d'adapter les formations à l'évolution des emplois et notamment aux besoins de main d'œuvre des entreprises.

Un plan national de relance de l'apprentissage

Les sujets abordés lors de la conférence sociale par le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche portent sur des thèmes majeurs comme « rénover les relations entre l'école et le monde professionnel », « favoriser l'insertion professionnelle », « mieux associer les professionnels à la conception et à la rénovation des diplômes », « lutter contre le décrochage scolaire ».

Des mesures immédiates pour soutenir l'apprentissage sont mises en place dès la rentrée

- une campagne de communication consacrée à l'apprentissage est mise en œuvre ;
- 100 millions d'euros issus des fonds européens seront dédiés, sur 2 ans, à l'insertion professionnelle des jeunes et en particulier à l'alternance dans les 16 régions de France où le chômage des jeunes dépasse les 25 %.

Un courrier du recteur adressé aux branches professionnelles

Fin juillet 2014, le recteur a adressé un courrier aux branches professionnelles les invitant à contribuer à la réflexion collective en Franche-Comté lors d'une journée académique sur le thème de la formation organisée, le jeudi 16 octobre prochain.

L'académie de Besançon scolarise 213 600 jeunes, dont 12 000 lycéens professionnels, 4 700 techniciens supérieurs auxquels s'ajoutent 950 apprentis du CFA académique et 8 400 stagiaires de formation continue. Sur les niveaux III, IV et V, ce sont sept jeunes sur dix entrants pour la première fois sur le marché du travail qui ont été formés par l'éducation nationale. Le rapprochement entre l'éducation et l'entreprise est donc un sujet essentiel pour favoriser la formation, l'orientation et la préparation de l'insertion professionnelle de ces jeunes.

La politique de l'académie de Besançon s'est développée grâce à l'engagement des personnels de l'éducation nationale et de nombreuses entreprises : mieux orienter les collégiens et lycéens par la semaine école-entreprise et la semaine de l'industrie ; mieux articuler les temps de formation en lycée et en entreprise par la qualité des périodes de formation en entreprise et de l'accueil des alternants, par la mise en place des cellules « école - entreprise » ; mieux piloter les nécessaires évolutions des formations par une plus grande présence des professionnels dans les conseils d'administration des lycées, par l'identification des formations prioritaires et des stratégies de formation (projet académique, projet du CFA académique et prochainement projet stratégique de la formation tout au long de la vie - FTLV - des GRETA de l'académie de Besançon).

L'académie compte sept groupements d'établissements (Greta), acteurs incontournables de la formation continue diplômante. Ils offrent 194 formations professionnelles pour adultes. 8 411 stagiaires ont été accueillis (+ 6,5 %) en 2013-2014, ce qui représente 716 861 heures stagiaires (+8,7 %). Les Greta fêtent cette année leurs quarante ans.



Guider les élèves dans leur parcours pour une meilleure insertion sociale et professionnelle :

les dispositifs académiques de lutte contre le décrochage scolaire, pour encourager la persévérance scolaire et prévenir les ruptures

Priorité nationale, la lutte contre le décrochage scolaire constitue un enjeu majeur pour la cohésion sociale et l'équité du système éducatif. La mobilisation de toute la communauté éducative, en lien avec les collectivités locales et les représentants du monde professionnel, doit permettre, à terme, de proposer une solution réaliste et réalisable à chaque jeune en situation de décrochage.

2 859 jeunes « réputés décrocheurs » ont été recensés dans l'académie en mars 2014, l'éducation nationale s'engage auprès d'autres acteurs à proposer des solutions pour ces jeunes ; ces solutions de rescolarisation ciblent principalement la préparation d'un diplôme.

L'académie met en œuvre cinq dispositifs pour lutter contre le décrochage scolaire :

1. Le réseau « formation qualification emploi » (FOQUALE)

Ce réseau rassemble, dans le périmètre d'action d'une plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs, les établissements et dispositifs relevant de l'éducation nationale et susceptibles d'accueillir les jeunes décrocheurs.

Ils participent au recensement de l'ensemble des solutions existantes, assurent la valorisation d'expériences réussies dans le champ de la prévention du décrochage et mettent en œuvre des réponses innovantes en matière de raccrochage scolaire, notamment dans le cadre d'un parcours qualifiant.

Ce réseau comprend :

- la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) qui prend en charge l'ensemble des élèves décrocheurs au sein des dispositifs permettant la remobilisation et l'accès à une certification professionnelle. Elle accompagne les établissements scolaires par son expertise dans le champ de la prévention.
- les groupes de prévention du décrochage scolaire, dispositifs de veille, mis en œuvre au sein de chaque établissement scolaire, dont le rôle est de repérer et d'accueillir les élèves potentiellement décrocheurs et de leur proposer des solutions internes.

Une coordination du réseau FOQUALE organisée par bassin, sous l'impulsion de l'échelon académique en charge de la MLDS, permet de proposer des solutions variées aux élèves-décrocheurs identifiés en lien avec les autres acteurs de la lutte contre le décrochage scolaire (services de la préfecture, affaires sociales, politique de la ville,...).

4 264 jeunes ont évité le décrochage dans l'académie

Chiffres 2012-2013	Filles	Garçons	Total
Jeunes pris en charge par les GPDS* au cours de l'année 2012-2013 dans les établissements	1 670	2 594	4 264
Jeunes pris en charge et auxquels une solution interne a été proposée par le GPDS	796	1 285	2 080
Nombre de jeunes ayant bénéficié de dispositifs MLDS, classes relais, tutorat, etc.	1 226	1 485	2711

*groupes de prévention du décrochage scolaire



2. Des référents décrochage dans l'académie

Les référents décrochage scolaire sont nommés dans les établissements du second degré à fort taux d'absentéisme et de décrochage. Leur activité se situe au cœur du dispositif de prévention du décrochage scolaire. Dès les premiers signes annonciateurs d'un risque de décrochage, ils se mobilisent et coordonnent l'action de prévention menée par les équipes éducatives en lien avec les GPDS.

Depuis décembre 2012, les **47 référents académiques** ont pour mission de :

- sensibiliser les équipes, informer et diffuser les bonnes pratiques,
- participer au diagnostic du décrochage,
- participer au projet de prise en charge des élèves en situation de décrochage,
- accompagner le maintien dans la classe, en relais avec l'équipe pédagogique de l'élève en situation de décrochage.

3. Le CAP 8 mois

Le CAP 8 mois est l'un des **dispositifs spécifiques de l'académie de Besançon**. Il apporte une réponse au décrochage scolaire et notamment aux jeunes ayant interrompu leur scolarité sans qualification professionnelle.

Cinq établissements proposent une formation de niveau V conduisant en 8 mois à l'obtention d'un CAP. L'organisation pédagogique mise en place tient compte des acquis d'un jeune ayant décroché en classe de terminale générale et technologique ou de la voie professionnelle. L'alternance tient une place prépondérante dans ces dispositifs.

Il faut noter les excellents résultats de cette première promotion : en juillet dernier, le recteur a remis les premiers CAP 8 mois aux élèves du CAP employé de vente, spécialisé en produits d'équipement courant du lycée Jacques Prévert de Dole et de CAP maintenance des véhicules automobiles, option véhicules particuliers du lycée Henri Fertet de Gray. Au lycée Prévert, sur six candidats inscrits au départ, cinq candidats ont obtenu leur diplôme (un candidat ayant arrêté la formation), 100 % de réussite donc. Sur les huit élèves inscrits au lycée Fertet, six ont obtenu leur diplôme.

Cinq lycées proposent le CAP 8 mois à la rentrée :

- lycée professionnel Jacques Prévert, Dole (39)
- lycée professionnel Le Corbusier, Lons-le-Saunier (39)
- lycée professionnel Henri Fertet, Gray (70)
- lycée professionnel Jouffroy d'Abbans, Baume-les-Dames (25)
- EREA Fournier, Besançon (25)

En 2014, les taux de réussite à ces CAP étaient compris entre 90 % et 100 %.

4. Le dispositif d'accompagnement à la qualification et l'insertion professionnelles (DAQIP) - dispositif de remobilisation

Quatorze établissements de l'académie mettent en œuvre ce dispositif qui s'adresse aux jeunes de plus de 16 ans décrocheurs ou en risque avéré de rupture et de sortie du système scolaire sans diplôme.

L'entrée en DAQIP se fait après un entretien de situation réalisé par les personnels de la MLDS. Les jeunes sont accompagnés collectivement et individuellement dans l'élaboration d'un projet cohérent de formation et dans l'acquisition ou le renforcement des pré-requis nécessaires à l'entrée dans un cursus de formation professionnelle ou d'insertion.

Les périodes en entreprise tiennent une place prépondérante. Elles permettent de discerner les aptitudes, les attitudes et les connaissances qui favorisent une bonne intégration au monde professionnel. Elles favorisent l'appréhension de la réalité et des exigences du métier ou de la fonction qui intéresse le jeune.



Les quatorze établissements proposant le DAQIP à la rentrée :

- collège Stendhal, Besançon (25)
- lycée professionnel Montjoux, Besançon (25)
- lycée Louis Pasteur, Besançon (25)
- collège Anatole France, Béthoncourt (25)
- lycée Cuvier, Montbéliard (25)
- lycée Armand Peugeot, Valentigney (25)
- lycée professionnel Jacques Prévert, Dole (39)
- lycée professionnel Montciel, Lons-le-Saunier (39)
- lycée professionnel Saint-Sauveur, Saint-Claude (39)
- lycée professionnel Auguste Bartholdi, Lure (70)
- lycée polyvalent Augustin Cournot, Gray (70)
- lycée professionnel Luxembourg, Vesoul (70)
- lycée Gustave Courbet, Belfort (90)
- lycée professionnel Denis Diderot, Bavilliers (90)

5. Deux micro-lycées : aux lycées Armand Peugeot de Valentigney (rentrée 2013) et Louis Pergaud de Besançon (rentrée 2014)

Le dispositif « micro-lycée » vise à raccrocher des élèves, de 16 à 25 ans, qui ont décroché en classe de terminale depuis quelques semaines, voire quelques années. Ce sont des élèves volontaires souhaitant s'investir dans un projet de retour en formation initiale visant l'obtention d'un baccalauréat général et technologique.

Les élèves auront été préalablement identifiés et pris en charge dans le cadre des comités locaux d'aide à l'insertion (CLAIN) et des plateformes d'appui et de suivi des décrocheurs (SIEI).

L'organisation pédagogique, à la fois souple et rigoureuse, mise en œuvre constitue un facteur clé de la réussite du dispositif et s'appuie sur :

- un emploi du temps adapté aux besoins particuliers de chaque élève et confirmé par un contrat signé par l'élève prenant appui sur la charte des micro-lycées, et fixant les engagements réciproques entre l'établissement public local d'enseignement (EPL) et les élèves ;
- des séquences de formation en classe micro-lycée et également au sein de classes existantes dans l'établissement ;
- un accompagnement de l'élève par un référent tout au long de son parcours ;
- des entretiens individuels hebdomadaires avec le coordonnateur du dispositif et avec les deux CPE ;
- un travail sur le projet d'orientation à l'issue du baccalauréat conduit en fonction des objectifs de l'élève (animation par le conseiller d'orientation-psychologue - COP de réunions thématiques par série de baccalauréat avec les élèves concernés et le coordonnateur du micro-lycée, et plusieurs entretiens individuels de chaque élève avec le COP en cours d'année) ;
- un dispositif de soutien scolaire : aide personnalisée, tutorat individuel, étude accompagnée, stages de réussite scolaire pendant les vacances, épreuves ponctuelles de type bac (cinq au total), cours en groupe tous les samedis matins en histoire-géographie, français, philosophie et économie-gestion.

L'an dernier, le lycée Armand Peugeot a été l'un des premiers établissements en France à héberger un micro-lycée. Dès novembre 2013, il a accueilli une quinzaine d'élèves entre 20 et 21 ans. Comme pour les premiers CAP 8 mois, il convient de noter le succès du dispositif et les très bons résultats de la première promotion de micro-lycéens de l'académie : sur 22 candidats retenus,

- sept ont choisi une orientation différente en cours d'année ;
- un a été recruté après la clôture des inscriptions au baccalauréat ;
- trois ont fait le choix d'un projet sur deux ans et ont passé les épreuves anticipées.

Onze élèves se sont présentés aux épreuves finales du baccalauréat en candidats libres ; il y a 100 % de réussite au diplôme !

Deux micro lycées : structures destinées à des élèves décrocheurs, motivés et souhaitant véritablement préparer le baccalauréat général ou technologique.



Mieux accompagner les jeunes dans leur future vie active : la relation formation professionnelle - entreprise et l'insertion des jeunes

Autre priorité nationale, l'insertion des jeunes suppose la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative et des représentants du monde de l'entreprise. L'éducation nationale, en tant qu'acteur de la formation, a une responsabilité quant à la bonne intégration de la jeunesse sur le marché de l'emploi.

Talent campus, trois jours de formation au LP d'Audincourt :

La formation Job Academy, basée sur une pédagogie active et participative, a été dispensée en mai 2014 à des lycéens par les équipes de Talent Campus et des professeurs, avec la vive implication d'entreprises locales. Elle vise à préparer les élèves au passage d'entretiens de stage ou d'embauche en vue de leur insertion professionnelle.

Une des missions de l'École est d'accompagner au mieux les jeunes dans leur future vie active. Favoriser la découverte des entreprises, des filières de formation et des métiers peut contribuer à donner aux élèves une culture économique susceptible de leur servir tout au long de leur cursus scolaire et de préparer leur intégration dans le monde du travail.

Dans un esprit de continuité entre le collège et la voie professionnelle, les collèges et les lycées professionnels doivent jouer pleinement leur rôle d'aide à l'élaboration de parcours de formation dont la finalité est l'acquisition d'une qualification professionnelle. Ainsi, les occasions d'échanges entre les enseignants de collège avec leurs collègues des lycées professionnels doivent être multipliées.

Le développement de projets école - entreprise dans les collèges nécessite la mise en place d'un référent au sein de l'établissement.

Le territoire de l'académie de Besançon est fortement maillé en lycées professionnels. Le tissu économique franc-comtois est essentiellement constitué de TPE et PME-PMI. Dans ce cadre, le rapprochement entre les lycées et les entreprises contribue à favoriser l'insertion professionnelle des élèves qualifiés, dans une logique d'adéquation avec les besoins des entreprises. Afin de développer et dynamiser ces relations, il convient d'identifier et d'ajuster, à intervalles réguliers, des objectifs opérationnels en impliquant des professionnels locaux dans le quotidien des établissements. Dans cette optique, la cellule école - entreprise se présente comme un lieu d'échanges et de ressources entre l'établissement scolaire et le monde économique. Elle constitue une force de propositions et d'actions en lien avec le tissu économique local et les filières de formation de l'établissement.

L'insertion des jeunes dans la vie active

Au cours ou à la fin de l'année scolaire 2011-2012, qu'ils soient diplômés ou non, 7 160 jeunes de terminale ont quitté leur lycée ou leur CFA pour entrer dans la vie active. Au 1^{er} février 2013, les actifs représentent 95 % de ces jeunes sortis de terminale au cours ou à la fin de l'année scolaire 2011/2012. Parmi eux, 59 % ont trouvé emploi, 33 % en recherchent un et 3 % sont en stage de formation. La part des sortants en emploi pour les apprentis est de 66 % et celle relative aux lycéens de 52 %. Les taux d'insertion en voie scolaire et apprentissage, tous niveaux confondus restent dans l'académie de Besançon très nettement supérieurs aux moyennes nationales (le taux d'emploi² national des lycéens de l'éducation nationale est ainsi inférieur de 7 points à celui observé dans l'académie et de 2 points pour les apprentis).

	Insertion des lycéens		Insertion des apprentis		Ensemble	
	effectifs	part (en %)	effectifs	part (en %)	effectifs	part (en %)
Actifs	3 492	94	3 334	97	6 826	95
en emploi	1 944	52	2 284	66	4 228	59
demandeurs d'emploi	157	4	73	2	230	3
en stage de formation	1 391	37	977	28	2 368	33
Inactifs	226	6	107	3	333	5
Total	3 718	100	3 441	100	7 159	100

Sources : service statistique académique (SSA) - enquêtes IVA & IPA 2013.

² Le taux d'emploi = nombre de jeunes en emploi / (nombre de jeunes en emploi, en stage et sans emploi mais à la recherche d'un emploi). Les inactifs sont exclus du calcul



Les hommes s'insèrent plus facilement sur le marché du travail. En effet, leur taux d'emploi de 64 % excède de 4 points celui des femmes. Cet écart est quasiment identique pour les apprentis avec un taux d'emploi de 70 % pour les hommes contre 66 % pour les femmes. En revanche, le taux d'emploi des lycéens dépasse d'un seul point celui des lycéennes (56 % contre 55 %).

Le taux d'emploi varie selon le niveau et le domaine de formation

Un niveau de formation élevé est un atout pour l'insertion sur le marché du travail : en 2013, 73 % des jeunes de niveau post-bac travaillent contre 62 % de ceux de niveau bac et 48 % de ceux de niveau CAP. Quelle que soit l'origine des sortants, lycéens ou apprentis, cette hiérarchie est respectée. L'insertion s'est dégradée pour tous les niveaux de formation tant au niveau national que dans la région. La baisse des taux d'emploi reste toutefois moins marquée en Franche-Comté. Les jeunes francs-comtois sortant avec un niveau bac sont les moins touchés par cette difficulté croissante de l'insertion professionnelle.

Outre le niveau de diplôme, les domaines de formation influencent le taux d'emploi. Les sortants des formations relevant du domaine de la production s'insèrent mieux que les jeunes sortants des formations du domaine des services. Le taux d'emploi des jeunes issus de formations orientées production est de 64 % contre 60 % pour ceux sortant de formations de services.

Un niveau de formation élevé et la possession du permis, des atouts pour trouver un emploi

À profil identique, le niveau de formation apparaît comme la caractéristique la plus déterminante dans la probabilité d'être sans emploi sept mois après la sortie de sa formation. De ce fait, « toutes choses égales par ailleurs », les jeunes sortant d'une formation de niveau CAP ont trois fois plus de risque d'être sans emploi qu'un jeune issu d'une formation de niveau bac ou plus. Par ailleurs, si l'âge du jeune n'a pas d'influence significative, la possession du permis de conduire est un atout essentiel. Quant aux domaines de formation, au statut et au sexe du jeune, leur influence sur l'insertion professionnelle est plus limitée.

À noter également que, l'apprentissage s'ouvre à l'initiative de l'entreprise dans des conditions réelles de dynamique de l'emploi et sélectionne l'apprenant dans le cadre du contrat d'apprentissage. Par ailleurs, la part des élèves issus de professions et catégories socio-professionnelles (PCS) défavorisées est plus importante pour les lycéens sous statut scolaire avec plus de 50 % de jeunes d'origine sociale défavorisée contre à peine plus de 30 % pour l'apprentissage. Cela contribue à expliquer les écarts entre l'insertion des apprentis et celle des lycéens.



La formation initiale et continue des enseignants et les EAP

Les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) ont connu leur première année de fonctionnement durant l'année scolaire 2013-2014. Rentrées dans une phase active, elles mettent tout en œuvre pour réussir la réforme de la formation des enseignants, telle que l'a prévue la loi de refondation de l'école.

Concrètement, les étudiants effectuent désormais des stages d'observation et de pratique en établissements scolaires et passent les concours dès le master 1 *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (MEEF). Cette réforme rétablit également l'année de formation en alternance en master 2.

En Franche-Comté, l'ESPE, fait partie intégrante de l'Université de Franche-Comté (UFC)

L'ESPE de Franche-Comté a pour mission la formation initiale des enseignants du primaire et du secondaire, à laquelle s'ajoutent des missions de formation continue, le développement de l'enseignement avec et par le numérique, l'innovation pédagogique, la recherche, ainsi que la formation des enseignants du supérieur.

L'ESPE, en partenariat avec l'Université de Franche-Comté, développe également des actions de coopération internationale.

L'ÉSPÉ de Franche-Comté forme les étudiants durant deux années d'études post-licence au master « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF). Ce master se décline en quatorze mentions :

- master MEEF 1^{er} degré professeur des écoles (PE)
- master MEEF 2nd degré professeur-documentaliste
- master MEEF 2nd degré encadrement éducatif (CPE)
- master MEEF parcours médiation culturelle scientifique et technique
- master MEEF 2nd degré allemand
- master MEEF 2nd degré anglais
- master MEEF 2nd degré espagnol
- master MEEF 2nd degré histoire-géographie
- master MEEF 2nd degré italien
- master MEEF 2nd degré lettres
- master MEEF 2nd degré économie-gestion
- master MEEF 2nd degré professeur en lycée professionnel - lettres / histoire
- master MEEF 2nd degré sciences de la vie et de la Terre
- master MEEF pratiques et ingénierie de la formation (PIF) - ouverture en 2015

Pour que l'ESPE soit une école qui permette à tous les étudiants se préparant aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, de se construire une culture commune et partagée autour des enjeux de l'éducation, elle organise, avec les responsables des masters, des formations communes à tous. Celles-ci se déclinent à la fois dans les disciplines ou spécialités et dans le cadre de journées réunissant tous les étudiants des différents masters MEEF.

Avec la mise en place de la « Fédération de recherche EDUC », qui associe un grand nombre de laboratoires et de structures académiques (notamment le pôle académique recherche, développement, expérimentation – PARDIE), L'ESPE a vocation à développer à grande échelle les interactions avec la recherche et l'innovation.



L'ESPE est donc au cœur d'un dispositif autour duquel gravitent composantes, laboratoires, services communs transversaux.

Elle garantit, avec les différents partenaires, l'organisation et l'animation de réseaux de formation de formateurs, de réflexion et d'innovation pédagogique et se donne les moyens d'évaluer son action en mettant en place une démarche qualité.

Elle offre à ses étudiants les meilleurs enseignants, les meilleures ressources pédagogiques.

L'organisation, la structuration et l'enseignement des différents modules impliquent une collaboration permanente entre les étudiants et les praticiens présents sur le terrain. Des enseignants, des maîtres formateurs, des personnels de direction, des inspecteurs, des représentants d'associations partenaires de l'école interviennent au sein des formations.

L'ESPE n'est cependant pas réservée aux candidats aux concours de l'enseignement.

Elle proposera, progressivement à partir de la rentrée 2014, des formations de haut niveau aux étudiants se destinant à des métiers, qui hors de l'éducation nationale, nécessitent d'avoir des compétences dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'ingénierie (exemples : médiation culturelle et scientifique, formateurs pour adultes etc.). L'ESPE a pour objectif d'en faire des voies d'excellence, notamment pour les étudiants qui, se destinant initialement aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, souhaitent se réorienter dans une autre voie leur permettant de tirer profit des compétences acquises en master MEEF 1^{re} année.

Elle propose aussi, à partir de la rentrée 2014, un parcours adapté pour les étudiants qui ont obtenu leur 1^{re} année de master MEEF mais ont échoué au concours de recrutement de l'enseignement ou de l'encadrement éducatif. Ce parcours leur permet de poursuivre en leur master MEEF (en M2) tout en consolidant les compétences nécessaires pour obtenir le concours.

La mission de l'ESPE commence avec la formation initiale, mais elle concerne aussi la formation tout au long de la vie. L'ESPE est bien un lieu d'accueil, de formation tout au long de la vie et d'expérimentation pédagogique.

La réforme de la formation des enseignants doit donc améliorer la capacité des futurs enseignants à préparer les jeunes à s'insérer dans une société de plus en plus complexe. L'acte éducatif exige des savoirs et des compétences solides. La transmission des savoirs, la gestion d'un groupe, la didactique des disciplines, les techniques pédagogiques, la psychologie de l'enfant, de l'adolescent, cela s'apprend.

À la rentrée universitaire, l'ESPE de Franche-Comté accueillera près de 700 étudiants, inscrits en M1 et en M2 dans trois mentions du master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation - MEEF (1^{er} degré, 2nd degré et encadrement éducatif) préparant aux concours de recrutement et à la professionnalisation du métier d'enseignant.

En 2014, deux concours ont permis de recruter des enseignants

- Le premier concours, dit concours exceptionnel, pour lequel l'admissibilité en juillet 2013 a abouti à l'admission en juillet 2014. Les admis sont fonctionnaires stagiaires à temps plein dès la rentrée 2014.
- Le second concours, ou concours rénové, correspond à de nouvelles maquettes de formation. Les étudiants le passent en fin de 1^{ère} année de master. L'admissibilité en mars-avril 2014 a abouti à l'admission en juillet 2014. À la rentrée 2014, les admis sont fonctionnaires stagiaires à mi-temps et effectuent leur 2^e année de master en vue de l'obtention du master MEEF.



Un bilan positif à l'issue de cette première année de changements

L'ESPE de Franche-Comté a accueilli plus de 800 inscrits en masters MEEF (premier et second degrés confondus) pour l'année 2013-2014, dont 65 % en master 1. Les concours préparés à l'ESPE ont attiré plus de candidats que prévu. En ce qui concerne le second degré, le nombre d'inscrits en mathématiques (matière peu demandée par les candidats) était bien placé par rapport à la moyenne nationale. En revanche, les étudiants restent peu nombreux à préparer le certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP) pour enseigner en lycée professionnel. Ce concours reste mal connu de certains candidats.

L'année 2013-2014 s'est présentée comme une année charnière pour l'ESPE. Des dispositifs spécifiques ont été mis en place pour ceux qui ont débuté leur master avant la réforme de 2013.

Une fois le concours obtenu, les étudiants entrent en deuxième année de master en septembre et deviennent fonctionnaires stagiaires. Ils effectuent une année de formation en alternance rémunérée, avec un contrat à mi-temps dans un établissement. Ceux qui n'ont pas obtenu leur concours en master 1 pourront le tenter de nouveau à l'issue du master 2, en bénéficiant de modules de préparation aux concours.

Les moyens consacrés aux personnels à la rentrée scolaire 2014, dans l'académie - stagiaires lauréats de concours

206 professeurs des écoles stagiaires dans le 1^{er} degré public (125 à la rentrée 2013)

L'académie compte 189 professeurs des écoles stagiaires issus des listes principales de la session exceptionnelle (89) et de la session renouvelée (100) auxquels il faut ajouter les 16 de la liste complémentaire autorisés par le ministère, soit un total global de **206 stagiaires** qui ont été répartis comme suit :

- Doubs : 125
- Jura : 34
- Haute-Saône : 28
- Territoire de Belfort : 19

L'académie accueille, cette année, 60 % de stagiaires en plus par rapport à la précédente rentrée.

290 personnels enseignants et d'éducation stagiaires dans le 2nd degré public (165 à la rentrée 2013)

32 sont déjà fonctionnaires titulaires des 1^{er} et 2nd degrés et bénéficient donc d'une promotion dans un autre corps. Selon leur parcours individuel, certains pourront prétendre à un allègement de temps de travail pour formation (ex profs des écoles lauréats du CAPES par exemple).

13 lauréats de sessions antérieures sont en prolongation ou en renouvellement de stage.

245 bénéficient d'une *première affectation en qualité de fonctionnaire* :

- environ 52 % bénéficieront d'une affectation à mi-temps
- environ 42 % seront affectés à temps complet
- environ 6 % bénéficieront d'un allègement de temps de service d'environ 20 %

Les fonctionnaires stagiaires affectés à mi-temps en EPLE suivent une formation universitaire à l'ESPE en vue de valider leur diplôme (M2) ou suivre des modules de formation spécifiques en fonction de leur expérience professionnelle antérieure. Les concernant, l'objectif consiste à permettre aux intéressés d'effectuer leur stage en établissement sans nuire à la poursuite de leurs études ou de leur parcours de formation. En conséquence, les services d'enseignement qui leur seront confiés respectent le cahier des charges établi conjointement entre le rectorat et l'université de Franche-Comté qui banalise, dans les plannings de formation des stagiaires, des journées dédiées à la mise en situation professionnelle en EPLE : les lundis, mardis et vendredis sont réservés à la présence des fonctionnaires stagiaires exerçant à mi-temps dans



les EPLE ; les mercredis et jeudis étant réservés à l'ESPE. Cela vaut pour toutes les disciplines sauf l'éducation physique et sportive pour laquelle les journées réservées à la mise en situation professionnelle en établissement sont les lundis, mardis et mercredis.

En fonction des besoins de formation identifiés et validés par la commission académique, certains professeurs stagiaires affectés à plein temps seront déchargés d'une partie de leur service d'enseignement, à hauteur de 3 h. Afin de leur permettre de pouvoir suivre les modules de formation qui leur seront proposés, les enseignants concernés seront libérés de cours le mercredi.

Pour l'affectation des professeurs stagiaires dans leur premier poste, l'académie a pris en compte plusieurs critères devant faciliter leur entrée dans le métier :

- assurance d'un accompagnement pédagogique dans l'établissement ou dans un établissement proche ;
- affectation dans un établissement hors éducation prioritaire ;
- affectation hors établissements trop excentrés et en recherchant la proximité avec les lieux de formation (proximité ou facilité de l'accès aux moyens de transport et/ou aux grands axes routiers), dans toute la mesure du possible, particulièrement pour les stagiaires qui prépareront leur M2 en 2014-2015.
- en poste dans un seul établissement.

Le dispositif « emplois d'avenir professeur »

Avec les EAP, il s'agit d'encourager les vocations d'études longues chez des jeunes boursiers.

Le dispositif des EAP contribue également à répondre aux besoins de recrutement à venir et à renforcer l'attractivité de certaines filières.

Les « emplois d'avenir professeur » (EAP) constituent un nouveau dispositif d'aide à l'insertion professionnelle dans les métiers du professorat et un pilier important de la réforme de la formation initiale des enseignants. Dès la 3^e année de licence, il vise à permettre à des étudiants boursiers de s'orienter vers les métiers de l'enseignement en leur proposant un parcours professionnalisant et en les accompagnant financièrement.

Mis en place depuis janvier 2013, le dispositif des EAP est intégré au parcours de formation des ESPE.

Les étudiants ayant bénéficié de ce dispositif en 2013-2014 font part de leur très grande satisfaction et indiquent que l'expérience acquise par ce moyen est un atout majeur pour bien préparer les concours de recrutement de l'enseignement. Les chefs d'établissement et les directeurs d'école soulignent que le dispositif EAP est essentiel pour l'avenir d'un certain nombre de jeunes. Cet emploi leur permet d'acquérir une expérience de terrain rémunérée, facilitant leur prise de poste en cas de succès au concours.

Il reste cependant quelques points de vigilance qui seront pris en compte dès la rentrée 2014 pour améliorer le système :

- veiller, avec l'étudiant, au bon équilibre entre son travail à mener en tant qu'EAP et celui qu'il doit réaliser dans le cadre de sa poursuite d'études ;
- améliorer les articulations entre les emplois du temps universitaires et ceux des écoles ou EPLE ;
- mieux définir les missions des tuteurs, les missions des EAP et les volumes horaires à effectuer ;
- intégrer, comme c'est déjà le cas dans certaines disciplines, le travail conduit en établissement en tant qu'EAP dans la validation d'une unité d'enseignement.

Dans cette optique, à la rentrée scolaire 2014, un livret d'accueil sera remis à l'EAP au moment de la signature de son contrat avec les services du rectorat.



Les EAP dans l'académie à la rentrée 2014

Le contingent de recrutement de l'académie de Besançon pour 2014-2015 est de **150 contrats**. Le 11 juillet 2014, une première commission de recrutement des EAP s'est réunie afin d'examiner les candidatures reçues :

- 55 contrats seront renouvelés ;
- 42 candidatures ont été validées et feront l'objet d'un recrutement ;
- **53 recrutements restent donc à opérer.**

La prochaine commission de recrutement aura lieu durant la deuxième quinzaine de septembre.

Le rectorat et toutes les composantes de l'Université de Franche-Comté continuent à se mobiliser pour informer les étudiants du dispositif des EAP, de même que le CROUS de Besançon qui transmet un courriel à tous les étudiants boursiers. À ce jour, force est de constater que le nombre de dossiers de candidatures déposés est inférieur au nombre de places offertes dans l'académie.





Annexes

Annexe 1

Un complément des chiffres clés académiques de la rentrée

Annexe 2

Une conférence nationale pour construire une évaluation au service des apprentissages

Annexe 3

Fiches thématiques académiques

Fiche 1 : climat scolaire / harcèlement

Fiche 2 : dispositifs relais

Fiche 3 : relations école / parents d'élèves

Annexe 4

Projets innovants suivis par les Cardie en 2013-2014

Annexe 5

Un zoom sur l'enseignement supérieur

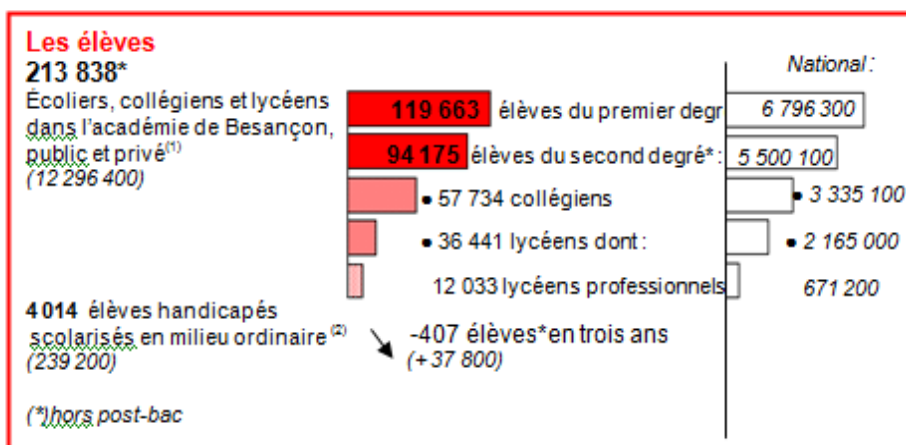
Annexe 6

Rappel du calendrier scolaire



Un complément des chiffres clés académiques de la rentrée

Les chiffres clés de l'académie Besançon



Les personnels

15 339 enseignants dans les écoles et les établissements du second degré⁽²⁾ (839 700)

Les diplômes⁽³⁾

85,1% c'est le taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB) (85,2%)

89,4% c'est le taux de réussite au baccalauréat (87,9%)

77,2% c'est la proportion de bacheliers dans une génération (77,3%)

La dépense moyenne par élève et par an⁽⁴⁾

6 010 € par élève du premier degré

8 410 € par collégien

11 310 € par lycéen général et technologique

11 960 € par lycéen professionnel

Les établissements scolaires

1 480 écoles et établissements du second degré publics et privés⁽²⁾ (64 000) dont **1 350** écoles et établissements du second degré publics (55 200)

• **1 254** écoles (52 600)

• **147** collèges (7 100)

• **79** lycées et Erea** (4300) dont **38** lycées professionnels (1 600)

(**) Erea : établissement régional d'enseignement adapté

L'encadrement des élèves dans le public⁽²⁾

• Premier degré public

25,6 élèves par classe en moyenne en préélémentaire (25,8)

22,3 élèves par classe en moyenne en élémentaire (22,9)

• Second degré public

24,1 élèves par classe en moyenne dans le premier cycle (24,8)

29,5 élèves par classe en moyenne dans le second cycle général et technologique (29,8)

19,1 élèves par classe en moyenne dans le second cycle professionnel (19,3)

Chiffres : académie Besançon (national)

(1) Prévision rentrée 2014, privé sous contrat pour l'académie

(2) Rentrée 2013

(3) Session 2014, données provisoires

(4) Année civile 2012



Les moyens à la rentrée scolaire 2014-2015 dans l'académie

Dans le premier degré public

+ 3 postes en moyens d'enseignement

+ 46 postes budgétaires ESPE pour les fonctionnaires stagiaires

(+ 2 355 au national)

Dans le second degré public

+ 62 postes budgétaires ESPE pour les fonctionnaires stagiaires

(+1 986 au national)

Pour la vie de l'élève et l'administration

+ 2 emplois de CPE *(+159 au national)*

+ 3 emplois de personnels médico-sociaux *(+100 au national)*



Éléments d'organisation pour une bonne articulation entre le temps scolaire et le temps périscolaire des jeunes enfants

Complémentarité et cohérence des activités éducatives entre les temps d'enseignement et périscolaire : généralités

L'État via les enseignants et au nom de la société a la mission d'instruire chaque enfant et chaque jeune en garantissant l'égalité éducative entre les territoires. Chaque élève tout au long de son parcours scolaire acquiert, selon des démarches arrêtées par les enseignants, un bagage intellectuel, culturel et axiologique selon une programmation graduelle définie, éliminant toute confrontation hasardeuse avec le savoir.

Mais le système scolaire national ne suffit pas, à lui seul, à garantir une éducation globale. Pour compléter son action, l'École doit s'ouvrir vers ses autres partenaires et c'est ce que réaffirme entre autres la réforme des rythmes.

L'objectif est de rassembler tous les acteurs de l'éducation autour d'un projet éducatif global cohérent faisant suite à un diagnostic précis établissant une liste des besoins repérés sur le territoire, des actions et ressources déjà disponibles ou à créer.

Cette cohérence est possible si les différents intervenants ont la possibilité de définir ensemble des objectifs éducatifs généraux. Il est donc particulièrement important d'organiser des temps de préparation et de régulation en commun. La longévité des comités de pilotage des projets éducatifs territoriaux (PEDT) est un facteur déterminant de réussite dans cette recherche de continuité et de cohérence des initiatives prises. De plus, une intervention éducative suivie ne peut se faire que dans une logique d'acteurs définissant rôles et complémentarités de chacun.

Dans ce cadre, l'action du périscolaire s'intègre dans une démarche de complémentarité avec les autres espaces éducatifs que sont l'école, mais aussi la famille.

Le temps périscolaire est un temps éducatif qui doit permettre l'épanouissement des enfants par le biais de pratiques culturelles et sportives, de loisirs éducatifs de proximité tout en mettant en application le savoir transmis dans le temps scolaire. Fondées sur les activités récréatives les pédagogies employées sont différentes de celles de l'école. Elles doivent non seulement permettre le développement de la curiosité intellectuelle des enfants, renforcer leur plaisir d'apprendre et d'être à l'école, mais aussi créer une dynamique de socialisation et d'autonomisation de ces derniers.

Des activités empruntées aux thématiques de l'école peuvent être proposées lors du temps périscolaire : arts, sport, ateliers consacrés au numérique, éducation citoyenne (travail coopératif, projets solidaires, ateliers sur l'environnement et le développement durable), etc. Il s'agira plutôt d'animations, de jeux, à concevoir dans la continuité de ce qui est proposé par les enseignants.

Des activités différentes de ce qui est proposé par les enseignants pourront également être envisagées dans un projet de découverte. Elles auront vocation, entre autres, à nourrir les apprentissages scolaires. Il conviendra donc d'établir un lien avec le projet d'école pour les conduire.

Points de vigilance

Équilibre de la journée de l'enfant

Une cohérence dans les rythmes de vie des enfants doit être recherchée. Il convient, par exemple, de ménager des transitions par des ruptures de rythme en fonction de ceux de l'école, d'envisager une alternance entre apprentissages, jeux libres ou encadrés, repos.

Collaboration entre les acteurs pour des objectifs éducatifs pertinents et partagés

Une réflexion conduite entre les enseignants, la collectivité, les animateurs et les familles est nécessaire pour établir un projet éducatif pertinent et adapté aux spécificités locales. Des espaces d'échanges doivent être pensés dans ce sens. Les comités de pilotage installés par les collectivités territoriales et l'ordre du jour de certains conseils d'école doivent s'inscrire dans le temps pour mener à bien une réflexion commune.

S'appliquer à être complémentaire en termes d'ouverture culturelle et sportive, d'éducation à la citoyenneté peut fédérer le partenariat.



L'élaboration, en prenant appui sur le règlement intérieur de l'école, d'un référentiel commun afin d'assurer dans le temps périscolaire la continuité des règles de vie de l'école (comportement dans les couloirs, dans les classes, rapport à l'adulte, attitude etc.) est un exemple de cohérence et de continuité éducative.

Surveillance et sécurité des élèves : organisation des « passages de relais » entre les acteurs

Une surveillance est exercée dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires jusqu'à la fin des cours par les enseignants. Ils sont ensuite pris en charge par un service municipal de cantine, de garderie ou d'activités périscolaires, soit rendu directement à leur famille ou aux personnes nommément désignées par celles-ci en ce qui concerne les élèves de maternelle.

Ces dispositions nécessitent qu'un emploi du temps précis et connu de tous soit élaboré puis rigoureusement observé par l'ensemble des acteurs.

De même, les modalités pratiques d'échange d'information concernant les élèves fréquentant tout ou partie des activités périscolaires doivent être définies et formalisées : désignation des personnes responsables de la liaison avec l'école, moment et périodicité choisis pour cette liaison (avec le directeur ou l'enseignant de la classe), document utilisé (listes, cahier de liaison, etc.).

L'échange d'information doit permettre, notamment, de faire quotidiennement le point sur les élèves absents en classe, les élèves fréquentant les activités pédagogiques complémentaires (APC), les sorties pédagogiques dépassant l'horaire habituel de la classe, etc.

Distinction claire des temps scolaires et non scolaires

Comme évoqué précédemment, celle-ci s'opère dans les démarches, mais aussi particulièrement pour les jeunes enfants par l'identification claire des acteurs (dénomination), la distinction des divers temps. Il peut être prévu une « ritualisation » signifiant formellement le passage d'un temps à un autre.

Organisation et utilisation des espaces

Après inventaire des locaux disponibles, leur occupation entre les différents acteurs est envisagée par le directeur de l'école et les services de la collectivité compétents. La compatibilité de leur aménagement et de la nature des activités visées est évidemment prise en compte : exemple des salles spécialisées dans les pratiques artistiques, le numérique, les activités sportives... Les périodes et horaires d'occupation des locaux seront arrêtés avec toute la précision nécessaire.

Les intervenants périscolaires doivent avoir connaissance des règles de sécurité et d'hygiène dans les locaux scolaires (plan particulier de mise en sûreté - PPMS en particulier) et, éventuellement, des modalités d'utilisation spécifiques notamment de certains équipements. Un document récapitulatif, doit être rédigé dans ce sens à leur intention par la collectivité. Le contrôle des entrées et sorties de l'école durant le temps périscolaire doit être effectif et ses modalités d'exercice expressément prévues. L'élaboration d'une charte d'occupation et d'utilisation des locaux est préconisée.

Gestion du matériel

Le petit matériel scolaire et les consommables dévolus à l'enseignement (papier, colle, peinture etc.), conservés dans les classes, et le matériel destiné à l'enseignement des activités physiques et sportives ne peuvent être utilisés par les intervenants périscolaires. Un achat de ce type de matériel incombe donc au responsable des activités périscolaires. Son stockage est envisagé en liaison avec le directeur d'école selon des modalités spécifiques.

Le maintien en état de certains matériels particuliers comme le matériel informatique, quelle que soit son utilisation, est envisagé par la collectivité territoriale responsable des écoles et du périscolaire.

La réforme des rythmes scolaire, dans sa dimension d'éducation globale des jeunes générations, n'aura d'efficacité que si la notion de communauté éducative, imaginée dès la loi d'orientation et de programmation de l'école de 1989 trouve une réalité dans une véritable collaboration intellectuelle et pragmatique entre école, familles, collectivités territoriales et acteurs du périscolaire.



Une conférence nationale pour une évaluation au service des apprentissages

Trop d'élèves souffrent aujourd'hui des effets négatifs d'évaluations qui ne prennent en compte que leurs lacunes, qui peuvent les décourager dans leurs apprentissages et les freiner dans leurs parcours. Les élèves les plus en difficulté subissent, plus que les autres encore, des évaluations dont ils ne comprennent pas toujours ni les codes, ni les attendus implicites.

Il est temps de construire une véritable politique de l'évaluation des élèves, au service des apprentissages et de la réussite de tous. Une évaluation dont les objectifs, les principes et les modalités doivent être partagés par les élèves, les familles, les enseignants, les équipes pédagogiques et éducatives.

C'est le sens de la conférence nationale sur l'évaluation des élèves.

La communauté scientifique et les professionnels de l'éducation seront mobilisés de juillet à décembre 2014, dans le cadre d'un dialogue ouvert et transparent avec les membres de la communauté éducative et l'ensemble de la société, pour aider à la construction de la politique d'évaluation des élèves.

La démarche est inédite : elle vise à faire adopter par des représentants de la communauté éducative et de la société civile, réunis dans un jury composé d'acteurs et d'usagers du système éducatif, des recommandations fondées sur les résultats de la recherche, les connaissances scientifiques, les pratiques de terrain nationales et internationales.

Cinq questions seront mises en débat :

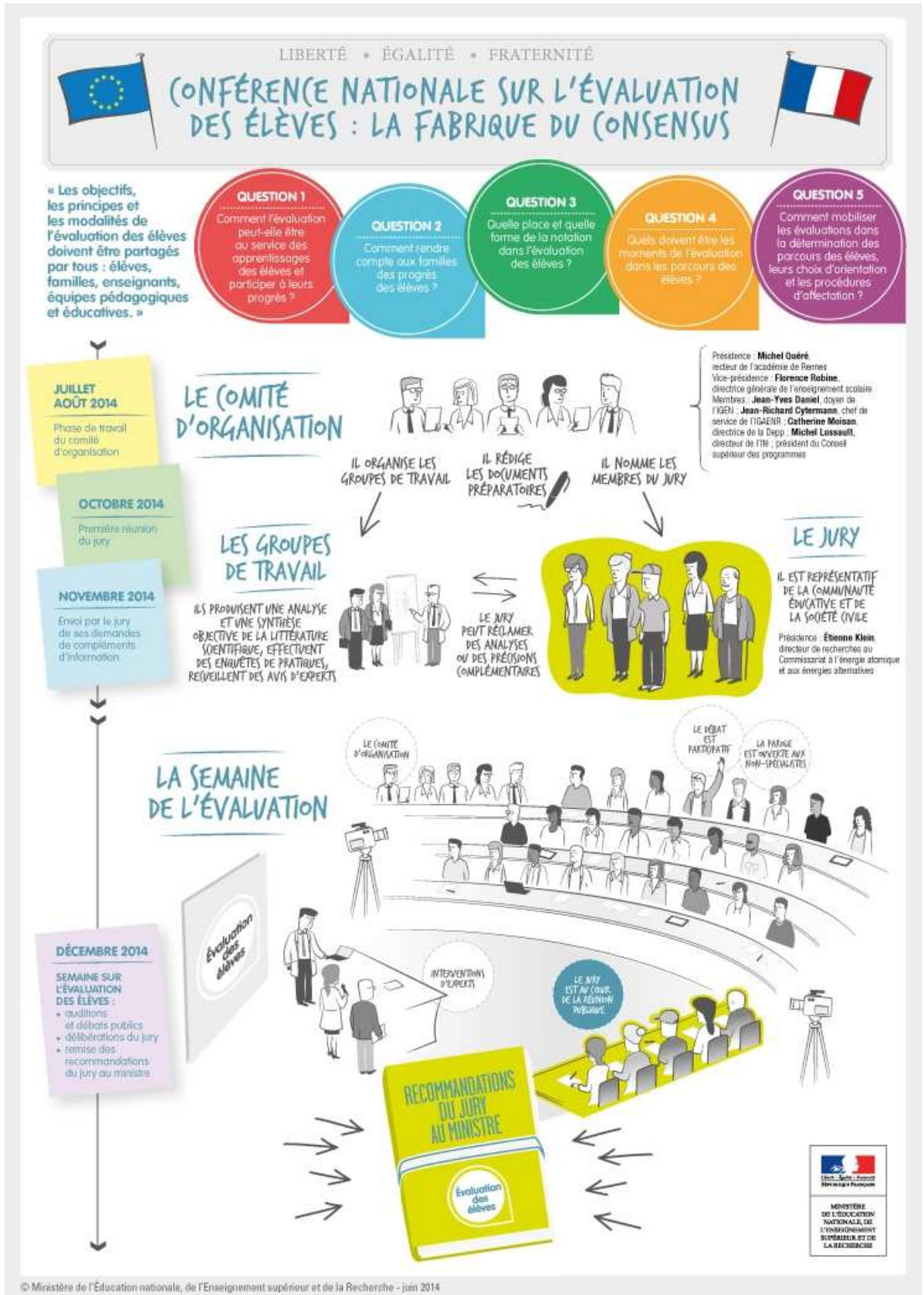
- Comment l'évaluation peut-elle être au service des apprentissages des élèves et participer à leurs progrès ?
- Comment rendre compte aux familles des progrès des élèves ?
- Quelle place et quelle forme de la notation dans l'évaluation des élèves ?
- Quels doivent être les moments de l'évaluation dans les parcours des élèves ?
- Comment mobiliser les évaluations dans la détermination des parcours des élèves, leurs choix d'orientation et les procédures d'affectation ?

Du 8 au 12 décembre 2014, une semaine de l'évaluation sera organisée en conclusion des travaux de la conférence. À l'issue de deux jours d'auditions et de débats publics, le jury remettra ses recommandations au ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mettre en œuvre des pratiques évaluatives réfléchies, explicites et prenant en compte les progrès des élèves permettra d'augmenter le niveau d'exigence à l'égard de tous les élèves.

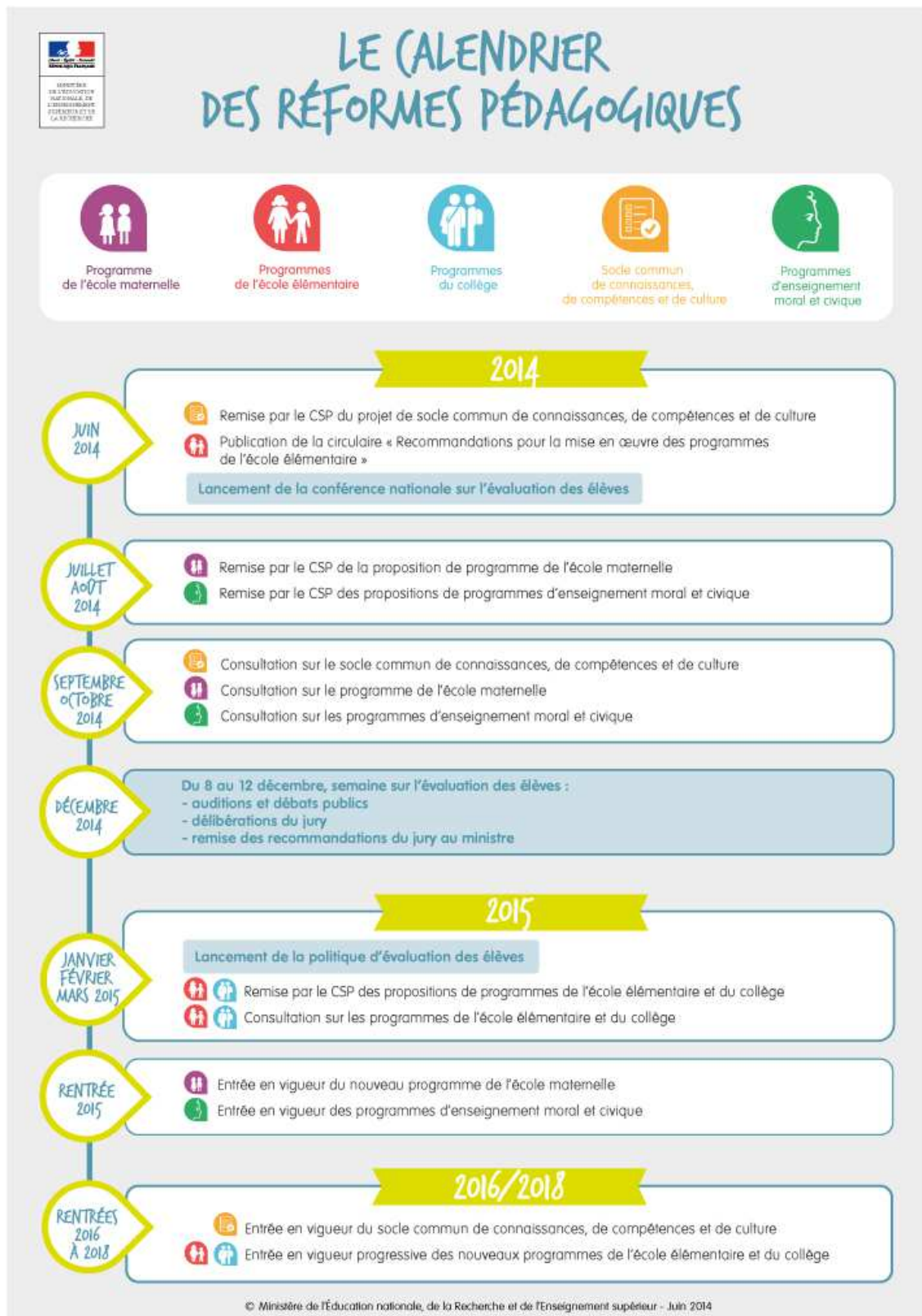


Conférence nationale sur l'évaluation des élèves : la fabrique du consensus





Calendrier des réformes pédagogiques





Trois fiches thématiques académiques

Fiche 1

Le climat scolaire

Contexte réglementaire

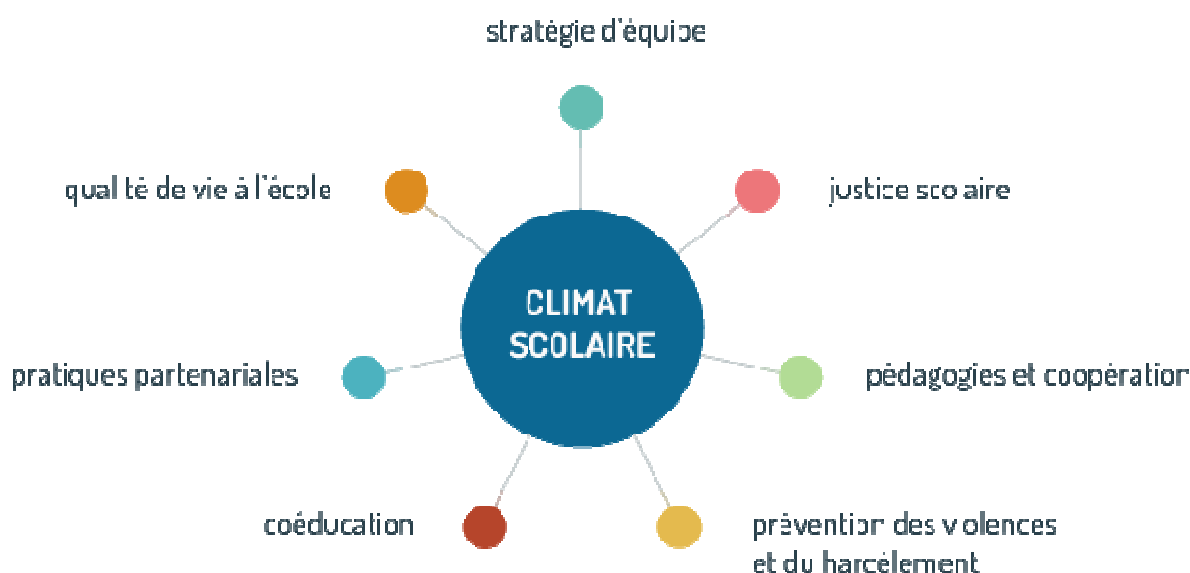
Dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république du 9 juillet 2013, le ministre de l'éducation précise que « la sécurité et, de façon plus précise, les conditions d'un climat scolaire serein doivent être instaurées dans les écoles et les établissements scolaires pour favoriser les apprentissages, le bien-être et l'épanouissement des élèves et de bonnes conditions de travail pour tous. Les violences en milieu scolaire, dont les origines sont plurielles, requièrent en effet un traitement global et une action de long terme et non une approche uniquement sécuritaire qui n'est pas suffisamment efficace. »

Cette priorité est à nouveau rappelée dans la circulaire de rentrée 2014 : « Lieu d'enseignement et d'apprentissage, l'école est aussi un lieu de vie dans lequel chaque élève doit se sentir en confiance. L'action sur le climat scolaire est déterminante pour la réussite scolaire et le bien-être des élèves. La lutte contre le harcèlement à l'école doit rester constante, de même que la prévention et la gestion des crises et de toutes les formes de violence. »

Le climat scolaire qu'est-ce que c'est ?

Le climat scolaire concerne toute la communauté éducative : élèves, personnels, parents. C'est une responsabilité collective. C'est la construction du bien vivre et du bien-être pour les élèves et le personnel de l'école. Le défi est d'implanter des pratiques dans le quotidien.

Le climat scolaire est la résultante de sept facteurs :



Les projets « climat scolaire » à mettre en œuvre en établissement doivent partir d'un état des lieux de la situation de l'établissement en fonction de ces sept facteurs. Cet état des lieux permet de poser un diagnostic qui donnera les priorités pour les actions à mener. La démarche à engager peut s'inspirer de la démarche académique d'amélioration continue.



Un groupe académique « climat scolaire » composé d'acteurs académiques et de chercheurs de l'université de Franche-Comté a réalisé des outils à destination des EPLE (questionnaires d'auto-évaluation du climat, guide méthodologique, protocole d'audit externe).

Des informations sur ces différents outils sont données à l'adresse suivante : <http://goo.gl/lvecHH>

Pour toute question sur les travaux du groupe académique : ce.viescolaire@ac-besancon.fr

De nombreuses ressources nationales sont de plus disponibles sur le site :

<http://www.cndp.fr/climatscolaire>

Le harcèlement

Définition

Le **harcèlement scolaire**, qui concerne de manière constante **10 % d'élèves**, est un phénomène de groupe qui peut prendre des formes très variées impliquant :

- des **élèves harceleurs**, conduits par une volonté de domination au sein du groupe d'élèves qui les poussent à la cruauté quotidienne et banalisée d'un élève plus fragile,
- un **élève harcelé**, en général seul et présentant des fragilités comportementales l'empêchant de faire face aux agressions et développant ainsi une mauvaise estime de lui-même et parfois des pathologies quand la situation perdure,
- des **élèves spectateurs**, plus ou moins passifs ou honteux mais que la loi du silence trop souvent respectée conduit à adopter des attitudes non citoyennes.

Les **agressions quotidiennes**, souvent **discrètes** et **cachées** aux adultes ou insignifiantes quand elles sont considérées individuellement, rendent le diagnostic difficile par les adultes.

La remédiation ne peut se limiter à prononcer des sanctions pour les élèves harceleurs. L'ensemble des protagonistes de ces phénomènes de groupe, victimes, auteurs et spectateurs, doit pouvoir bénéficier d'un effort éducatif spécifique si l'on veut pouvoir **changer les comportements définitivement**.

Les actions du dispositif « Stop harcèlement »

1. **Sensibiliser** les familles et les équipes éducatives
2. **Accompagner** les familles et les établissements scolaires dans la résolution des situations avérées
3. **Conseiller** les équipes de direction sur les pratiques de sensibilisation préventive des élèves
4. **Construire des outils permettant de faire l'état des lieux** des phénomènes de harcèlement au sein des établissements. La cellule vie scolaire du rectorat en collaboration avec le laboratoire de psychologie de Besançon met à disposition des établissements un outil d'auto-évaluation du harcèlement scolaire sous forme d'un questionnaire en ligne à destination des élèves.

Un rapport détaillé est ensuite envoyé à l'établissement qui en fait la demande : ce.viescolaire@ac-besancon.fr

Outils académique d'auto-évaluation du harcèlement et exemple de rapport EPLE

<http://goo.gl/YliXAW>

Site national sur le harcèlement scolaire

<http://www.agircontrelharcelementalecole.gouv.fr/>

Ressources multimédia portant sur le harcèlement scolaire

<http://goo.gl/LINwcU>





Les dispositifs relais : classes, ateliers et internat relais

Les élèves en voie de marginalisation, qui risquent de sortir du système scolaire sans qualification, peuvent être temporairement dirigés vers des dispositifs relais (classe ou atelier) où ils seront aidés à reprendre pied pour renouer rapidement avec un parcours scolaire ordinaire.

Profil des élèves concernés

- Élèves du second degré encore sous obligation scolaire mais rejetant l'institution scolaire et les apprentissages
- Élèves en voie de déscolarisation et de désocialisation
- Ils ne relèvent pas de l'enseignement adapté ou spécialisé, ni des mesures prévues pour l'accueil des élèves non francophones nouvellement arrivés en France.
- Il convient d'être particulièrement attentif à proposer les entrées en dispositifs relais avant que les jeunes ne soient installés dans une attitude de décrochage.

Un triple objectif

- Se réappropriier les règles de la vie sociale et scolaire
- Aider l'élève à se réinvestir dans les apprentissages et favoriser l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences
- Réinsérer l'élève dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle.

Un projet pédagogique et éducatif

- Pédagogie différenciée au sein du groupe classe
- Parcours individualisés qui peuvent proposer une découverte du monde du travail
- Nombre restreint d'élèves : de 6 à 12 par session
- Emploi du temps évolutif, adapté cas par cas
- Articulation avec les dispositifs extrascolaires (accompagnement éducatif, opération "École ouverte", dispositif de réussite éducative,...)
- Carnets de suivi mentionnant le programme dispensé, les progrès de l'élève, les commentaires des enseignants avec des exemples des travaux réalisés par l'élève et, dans la mesure du possible, les observations du jeune et de sa famille.

Le projet pédagogique et éducatif du dispositif relais est élaboré conjointement entre les divers partenaires pédagogiques, éducatifs, sociaux et de santé.

Les actions conduites en partenariat se font dans le respect des compétences spécifiques de chacun, autour d'objectifs communs et dans le cadre du projet global.

Le séjour en dispositif relais est l'occasion pour les parents de renouer des contacts réguliers et confiants avec la communauté éducative.

Tout adolescent inscrit dans un dispositif relais demeure sous statut scolaire et reste inscrit dans l'établissement d'origine pendant la durée de prise en charge par le dispositif.

Modalités d'admission et de sortie

- Repérage de l'élève en difficulté et transmission d'un dossier à l'inspecteur d'académie par l'équipe pédagogique du collège ou par les travailleurs sociaux qui le suivent
- Accord de l'élève et consentement des parents ou du représentant légal
- Analyse du dossier par la commission départementale ou locale
- Admission en dispositif relais ou propositions d'affectation dans une autre structure
- Fréquentation de la classe relais de quelques semaines à plusieurs mois
- Fréquentation de l'atelier relais de quatre semaines à seize semaines maximum



- Réintégration dans le système scolaire courant, sur proposition de la commission fondée sur l'avis de l'équipe du dispositif relais
- L'inspecteur d'académie prend la décision en dernier ressort pour l'admission comme pour la sortie.

Structures

Dispositifs relais

- Collège Albert Camus, Besançon (25)
- Collège Lou Blazer, Montbéliard (25)
- Collège de l'Arc, Dole (39)
- Collège Rosset, Saint-Claude (39)
- Collège Simone Signoret, Belfort (90)

Modules relais

- Collège Romé de l'Isle, Gray (70)
- Collège Jean Rostand, Luxeuil (70)
- Collège Gérôme, Vesoul (70)

Internat relais

- Collège de l'Arc, Dole (39)

Effectifs 2012 - 2013

114 élèves pris en charge :

- 71,05 % à temps complet (81 élèves),
- 28,95 % à temps partiel (33 élèves).

102 sont scolarisés en collège, neuf en lycée professionnel, trois dans d'autres structures.

- 71 % sont des garçons
- 29 % sont des filles

La durée moyenne de séjour dans le dispositif relais en 2012-2013 était de 10,7 semaines.



La relation École - parents d'élèves

Le rôle des parents

Le rôle des parents à l'École est reconnu par la loi et leurs droits sont garantis par des dispositions réglementaires. Les parents ont avec les établissements scolaires et les écoles des relations de confiance, de manière régulière.

Les parents bénéficient d'un droit d'information et d'un droit de communication. Le premier vise le comportement et les résultats scolaires de leur enfant (par le biais du livret et du bulletin scolaire). Le second permet à tous les parents de s'impliquer en soumettant notamment une liste de candidats aux élections des parents d'élèves. Ils participent ainsi par l'intermédiaire de leurs représentants élus aux différentes instances collégiales : conseils d'école, conseils de classe et conseils d'administration.

Toutes ces relations entre les parents et l'école permettent de construire le cadre collaboratif de la co-éducation, facteur essentiel qui influe sur le climat scolaire des établissements et des écoles.

Les dispositifs de liaison école-parents

La relation entre l'éducation nationale et les parents est déterminante pour la réussite des élèves et le maintien d'un climat scolaire apaisé. Afin de renforcer le dialogue, plusieurs dispositifs ont été mis en place depuis plusieurs années :

- depuis 2010, la « mallette des parents » implantée dans de nombreux collèges et écoles de l'académie est destinée à améliorer le dialogue avec les parents d'élèves et l'école en proposant des outils aux établissements pour organiser des ateliers-débats avec les parents des élèves de CP et de 6^e dans un contexte de collaboration bienveillante ;
- le proviseur vie scolaire (PVS) est également référent académique parents d'élèves. Nommé depuis 2011, il a pour mission de dialoguer avec les familles et de collaborer avec les fédérations de parents et d'apporter des réponses aux problèmes qui lui sont soumis ;
- le dispositif « ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration » soutient des actions destinées aux parents d'élèves étrangers d'origine extra communautaire ;
- le dispositif « stop harcèlement » de lutte contre le harcèlement à l'école est composé d'inspecteurs, de médecins scolaires et d'assistantes sociales chargés de prendre en charge les situations de harcèlement, de conseiller les familles sur les conduites à tenir et de sensibiliser l'ensemble des acteurs de la communauté éducative sur les phénomènes de harcèlement, leur prévention et leur remédiation ;
- le groupe académique « liens parents-école » est composé de représentants de parents d'élèves régionaux et d'acteurs académiques des domaines vie scolaire, santé, social, handicap, orientation, climat scolaire et de chefs d'établissement. Constitué en fin d'année scolaire 2013-2014, il doit permettre de proposer des solutions innovantes pour la mise en œuvre de la co-éducation parents-école.
- le dispositif national de lutte contre le harcèlement à l'école propose des outils d'information et de communication permettant de mieux répondre aux problèmes posés par les situations de harcèlement.

La « mallette des parents »

La « mallette des parents » est destinée à améliorer le dialogue entre les parents d'élèves et l'École. Elle vise à aider les parents à trouver des réponses aux problèmes posés par l'entrée dans une nouvelle école ou un établissement scolaire, notamment sur les thèmes suivants :



- comprendre l'école ;
- se tenir au courant ;
- les attentes des professeurs ;
- aider son enfant ;
- lui apprendre à être autonome.

Elle tente de mettre en œuvre des modes de communication adaptés aux parents, loin du langage technique interne aux écoles et établissements scolaires, en proposant des outils utilisés par les équipes éducatives pour animer la discussion avec les familles lors d'ateliers-débats. Elle est progressivement mise en place à des moments-clés de la scolarité et notamment avant les conseils de classe trimestriels.

Le groupe académique « liens parents-école »

Ce groupe est composé d'une trentaine de personnes représentant la communauté éducative élargie. Il s'est donné pour objectifs de faire un état des lieux des actions de collaboration existantes entre les parents et l'école et de proposer de nouvelles formes pour la mise en œuvre de la co-éducation au sein de l'académie de Besançon. Quatre axes de travail ont été définis au sein du groupe :

- réalisation et réactualisation d'un portail web « Parents » (www.ac.besancon.fr/parents) ;
- conception, test et mise en œuvre d'un questionnaire « parents » sur le climat scolaire des établissements ;
- bilan des actions existantes et mise en œuvre de dispositifs innovants de co-éducation ;
- réalisation d'actions collaboratives de sensibilisation et d'information des acteurs académiques sur la co-éducation et des parents d'élèves sur les thèmes éducatifs prioritaires (conduites à risques, violence, climat scolaire et harcèlement, santé, handicap et inclusion scolaire, information-orientation,...).

Élections des représentants de parents d'élèves

Chaque année, les parents d'élèves des établissements scolaires de l'académie élisent leurs représentants. Ces élus ont vocation de porte-parole des parents dans les instances participatives de l'établissement : conseil d'administration, conseil de discipline, commission permanente, conseil de la vie lycéenne, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, commission éducative, commission pour le fonds social, commission d'hygiène et de sécurité.

Le ministère fixe deux dates pour l'organisation de ces élections : chaque établissement choisit le jour qui lui convient le mieux pour organiser le scrutin. Le vote doit cependant avoir lieu avant la fin de la septième semaine de l'année scolaire.

Tous les parents des élèves de l'établissement, détenteurs de l'autorité parentale, sont électeurs et éligibles. Pour se porter candidats, les parents, en association ou non, doivent constituer une liste de deux personnes au moins. Ces listes peuvent être portées par des associations / fédérations de parents. Les deux fédérations les plus représentées sont la FCPE et la PEEP. Mais il existe également un grand nombre d'associations locales non affiliées à ces deux fédérations.

En 2013-2014, 948 sièges étaient à pourvoir dans l'académie pour le second degré, 145 297 parents étaient inscrits sur les listes électorales et le taux de participation était de 31,92 %. Afin de favoriser la participation des parents aux élections, le vote par correspondance est également possible.

Le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration »

L'opération vise à favoriser l'intégration des parents d'élèves, immigrés ou étrangers hors Union européenne, volontaires, en les impliquant notamment dans la scolarité de leur enfant.

Elle s'adresse à des parents qui ne bénéficient pas des prestations offertes par le ministère de l'Immigration dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration (CAI).



Les formations ont pour objectif de permettre :

- l'acquisition de la maîtrise du français (alphabétisation, apprentissage ou perfectionnement) par un enseignement de français langue seconde ;
- la présentation des principes de la République et de ses valeurs ;
- une meilleure connaissance de l'institution scolaire, des droits et devoirs des élèves et de leurs parents, ainsi que les modalités d'exercice de la parentalité pour donner aux parents les moyens d'aider leurs enfants au cours de leur scolarité.

Les formations gratuites, d'une durée de 120 heures annuelles, sont proposées à des groupes de huit à quinze personnes au sein d'écoles ou d'établissements scolaires (collèges ou lycées). Elles sont organisées pendant la semaine, à des horaires permettant d'accueillir le plus grand nombre de parents. Les demandes proviennent essentiellement de femmes (90 %).

Elles sont assurées majoritairement par des enseignants (72,5 %), essentiellement des enseignants formés à l'enseignement du français langue seconde. Elles sont également conduites par des professeurs d'histoire-géographie, de SVT et de physique, quelques principaux ou directeurs d'école, des conseillers principaux d'éducation ou des infirmières scolaires, des formateurs de groupement d'établissements de l'éducation nationale pour la formation des adultes (GRETA).

Des interventions plus ponctuelles sont assurées par des personnels des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), des personnels de santé, des personnels territoriaux ou de musées...



Les projets innovants suivis par les conseillers académiques en recherche-développement, innovation et expérimentation (CARDIE) en 2013-2014

Expérimentations et actions innovantes en 2013/2014 - répartition par thème et département

Thèmes	25	39	70	90	Total
Développement d'un autre paradigme de l'évaluation : l'évaluation de compétences	1	4		2	7
Initiation à la science informatique				2	2
Le numérique au service de la différenciation dans les apprentissages	4			2	6
Le travail inter degrés pour la réussite des élèves				1	1
Stratégies inclusives de prévention du décrochage scolaire et du traitement de la difficulté scolaire		2	2	1	5
Développement professionnel				1	1
Total général	5	6	2	9	22

Les thématiques qui fédèrent les expérimentations académiques sont à rapporter aux priorités nationales et académiques (usages pédagogiques numériques innovants, travail par compétences, pratiques d'évaluation formative, climat scolaire, stratégies inclusives....).

La construction des compétences langagières et la mise en exergue de l'oral correspondent davantage à un axe fort du plan académique de recherche-développement, innovation et expérimentation (CARDIE) de l'académie de Besançon que nous développons depuis trois années.

Construction des compétences langagières dans les disciplines et mise en exergue du rôle de l'oral

25

Collège CAMUS Besançon

Jeu "People von der europäischen Union"

Réalisation de projets bilangues partagés allemand/anglais dont la construction d'un jeu de société sur la citoyenneté.
Ouverture internationale

Lycée A. PEUGEOT Valentigney

Valorisation des parcours non scientifiques - ouverture culturelle et linguistique

DNL philo-allemand-musique avec démarrage de la philosophie dès la classe de première

Lycée Pergaud Besançon

Apports d'outils numériques dans l'enseignement du FLE/FLS aux élèves allophones de 16 ans et plus

Création d'une classe UPE2A pour accueillir de élèves allophones de plus de 16 ans et expérimentation d'une plate-forme de travail en autonomie guidée pour les EAA de plus de seize ans sur le bassin de Besançon.

39

Clg M BASTIE Dole

Différencier avec des outils numériques (apprentissage et évaluations)

Développer la pratique de l'oral en mathématiques, notamment en s'appuyant sur des outils numériques (MP3), pour faciliter la prise d'initiative, la remédiation, et pour évaluer les élèves, en particulier dans le cadre du socle commun.



70

Clg CHÂTEAU RANCE Sceaux sur Saône

Différencier avec des outils numériques (apprentissage et évaluations)

Développer la pratique de l'oral en mathématiques, pour améliorer les compétences des élèves en maîtrise de la langue (orale et écrite), différencier les approches pédagogiques (prise en compte de besoins spécifiques) et évaluer les élèves, notamment dans le cadre du socle commun.

Collège J. Brel Vesoul

UP2JAZZ

Projet musical et numérique innovant qui vise à favoriser la progression linguistique des élèves arrivants allophones. Investigation d'approches pédagogiques communicatives et actionnelles innovantes.

LPO Aragon Héricourt

Enseignement de la technologie en langue vivante de STI bilangue



Zoom sur l'enseignement supérieur

Conformément à la loi du 22 juillet 2013, le MENESR poursuit ses objectifs prioritaires : la réussite étudiante, la démocratisation de l'accès aux études supérieures, l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, le développement des territoires par la formation, la recherche, l'innovation.

I. La COMUE - communauté d'universités et d'établissements : l'UFC, bientôt "UBFC"

Le rapprochement des universités de Franche-Comté et de Bourgogne a débuté en 2007, avec le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES). Plusieurs possibilités s'offraient alors : l'association, la fusion ou la communauté d'universités et d'établissements (COMUE). Jacques Bahi, président de l'Université de Franche-Comté (UFC), s'est toujours fortement engagé vers la création d'une communauté d'universités et d'établissements.

Le conseil d'administration de l'Université de Franche-Comté a approuvé le 10 juillet 2014 les statuts de la future Communauté d'universités et établissements (COMUE), dénommée "Université Bourgogne Franche-Comté" (UBFC). Ces statuts ont été approuvés à une large majorité (26 pour, 1 contre). Le conseil d'administration a approuvé le 16 juillet les statuts de la COMUE, l'UTBM l'a fait le 18 juillet.

Sept membres fondateurs composent la COMUE : l'université de Bourgogne (UB), l'université de Franche-Comté (UFC), l'université technologique de Belfort-Montbéliard (UTBM), l'école nationale supérieure de mécanique et de microtechniques (ENSMM), Agrosup Dijon, l'école nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM) et l'école supérieure de commerce de Dijon (ESCD).

Le principal rôle de la COMUE est d'organiser la stratégie de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les deux régions, dont les questions et ressources du numérique. La COMUE a donc une mission de coordination et de mise en cohérence de l'offre de formation et des activités des laboratoires.

La COMUE aura le statut juridique d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP), au même titre que l'UB et l'UFC. Les missions qui seront transférées à la COMUE ne seront plus gérées par les établissements membres. Les écoles doctorales, par exemple, seront affectées à la COMUE. Cependant, il n'est pas question de déplacer ou de changer les affectations des personnels : ce sont les mêmes personnes, au sein des mêmes établissements, qui travailleront pour le compte de l'UBFC, pour une partie de leur temps de travail, dans le cadre d'une mise à disposition. Le principe de proximité est, au même titre que celui de subsidiarité, l'un des points importants des statuts qui ont été élaborés.

II. L'affectation des étudiants en logements universitaires

La priorité est donnée au logement étudiant. C'est le premier poste dans le budget d'un étudiant : 48 % en moyenne.

9 078 vœux de demandes de logements universitaires ont été examinés par les services du Crous de l'académie de Besançon.

3 367 lits étaient disponibles, 567 ont été réservés par convention passées avec les établissements d'enseignement supérieur et les EPLE avec classes post bac, les 2 800 lits restant ont été intégrés dans le cadre du premier tour d'affectation. À l'issue du premier tour d'affectation, le taux d'occupation est de 85 % ; l'objectif est d'atteindre 100 % après le deuxième tour d'affectation.

Dans le classement des villes les moins chères pour les logements étudiants, Besançon se classe en 8^e position nationale.

III. Point sur la réforme des bourses étudiantes

Présentation de la seconde étape de la réforme

L'amélioration des conditions de vie des étudiants s'inscrit dans la priorité gouvernementale donnée à la jeunesse, toutes les études démontrant leur incidence sur la réussite des parcours, notamment en premier cycle. La rentrée universitaire 2014 voit la poursuite de la réforme des bourses étudiantes engagée en 2013.



La 2^e étape de cette réforme confirme les deux objectifs définis par le gouvernement, après concertation avec les organisations étudiantes :

- aider davantage d'étudiants issus des familles de classes moyennes aux revenus modestes ;
- mieux prendre en compte la situation personnelle des étudiants autonomes

1. La création au niveau national de 77 500 bourses annuelles de 1 000 euros pour les étudiants des classes moyennes aux revenus modestes, boursiers « échelon 0 » ne bénéficiant d'aucune aide aujourd'hui.

Le bénéfice du **nouvel échelon de bourse (« 0 bis »)** mis en place à la rentrée 2013 pour 55 000 étudiants, est étendu à la rentrée 2014 à 77 500 nouveaux étudiants des classes moyennes, dont les revenus des parents sont inférieurs à 31 000 euros par an. Ces 77 500 étudiants, aujourd'hui boursiers "échelon 0" (qui bénéficient simplement de l'exonération de droits de scolarité et de cotisation de sécurité sociale mais ne perçoivent pas de bourse) bénéficient d'une aide annuelle de 1 000 euros dès septembre 2014.

Au total, cette réforme en deux phases porte à 132 500 le nombre de boursiers bénéficiant, pour la première fois, d'une bourse annuelle de 1 000 euros. Ces étudiants concentrent de grandes difficultés financières et doivent souvent travailler parallèlement à leurs études, dans des conditions qui nuisent à leur réussite.

2. La création de 1 000 allocations annuelles nouvelles (qui s'ajoutent au 1 000 créées en 2013) comprises entre 4 000 euros et 5 500 euros pour des **jeunes en situation d'autonomie avérée**, soit 8 000 aides versées indépendamment des revenus des parents à la rentrée 2014.

L'académie compte 12 383 étudiants boursiers, dont 1 895 « échelon 0 » et 1 057 « échelon 0 bis ».

Le CROUS de Besançon s'engage pour de meilleures conditions de vie et la réussite des étudiants :

- recrutement de six étudiants relais (soutien financier du conseil régional de Franche-Comté)
- journée d'accueil des étudiants le 1^{er} septembre et information au village des partenaires (CAGB, CRIJ, CAF, mutuelles étudiantes SMEREB, LMDE, GINKO, Bureau vie étudiante de l'université, et associations étudiantes institutionnelles) à Besançon et dans le Nord Franche-Comté
- quatre chambres à Besançon et deux dans le Nord Franche-Comté réservées pour héberger en urgence, gratuitement pendant une semaine, des étudiants sans solution de logement (soutien financier du conseil régional) et les accompagner dans leur recherche d'hébergement
- ouverture d'un lieu de vie étudiante au restaurant universitaire y compris en soirée, du café international le soir, de points de restauration rapide dans le courant du 1^{er} semestre.
- mise en œuvre, en collaboration avec les partenaires, des plans d'actions validés suite à la réflexion menée dans le cadre des groupes de travail issus de la Conférence locale de la vie étudiante (CLVE) : mieux préparer l'accueil des étudiants notamment en amont avec les lycées, réaliser un maillage pour une meilleure transmission de l'information entre professionnels, mettre à disposition des outils pour les étudiants (méthodologie, prise de note), mettre en place un accompagnement dès la rentrée (tuteurs, référents, parrains...), développer et faire connaître les outils de communication afin de permettre une cohérence et une meilleure visibilité, réaliser un guide pour les étudiants internationaux, impliquer les acteurs dans une réflexion sur le handicap et le bien-être, etc.

IV. Le dispositif caution locative étudiante (CLE) déployé à la rentrée universitaire

Concernant le logement, le dispositif de caution locative étudiant (CLE) est déployé à la rentrée universitaire et généralisé sur l'ensemble de la France métropolitaine. Face aux difficultés rencontrées par les étudiants pour fournir les garanties financières nécessaires à l'obtention d'un logement, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a décidé de mettre en place, en partenariat avec le réseau des CROUS et la caisse des dépôts et consignations, ce dispositif de caution locative étudiante. Ce dernier permet aux étudiants sans garant de bénéficier d'une garantie en contrepartie d'une faible cotisation. Les étudiants ont pu constituer leur dossier en juillet.

La caution locative étudiant (CLE) est accordée :

- pour couvrir jusqu'à 10 mois de loyers sur la période de location définie dans le bail et pour un montant mensuel maximum, différencié selon les régions et selon qu'il s'agit d'une personne seule ou d'un couple. Différents plafonds sont applicables.



- moyennant une contribution financière du ou des bénéficiaire(s) égale à 1,5 % du loyer mensuel, charges comprises dues au titre de leur location, plafonnée.
- sans autre contre-garantie réelle ou personnelle.

Trois catégories de publics sont visées par le dispositif :

- étudiants disposant de revenus mais ne pouvant présenter de garants et âgés de moins de 28 ans au premier septembre de l'année de signature du bail,
- doctorants étrangers sans condition d'âge,
- post-doctorants étrangers sans condition d'âge (doctorat obtenu depuis moins de 6 ans, occupant un poste de chercheur non titulaire au sein d'une unité dans le cadre d'un contrat à durée déterminée).

Les étudiants qui peuvent faire état d'une caution familiale ou qui sont (boursiers) éligibles au Locapass n'ont pas vocation à solliciter ce dispositif mutualiste et payant.

Les conditions requises pour les bailleurs :

- le logement n'est pas couvert par une assurance « impayés de loyers ».
- le logement n'est pas loué à un parent ascendant ou descendant.

Le CROUS de Besançon a prévu une large campagne de communication à l'automne 2014, afin d'informer le plus grand nombre de ce dispositif de caution locative étudiant (CLE) : courriers, flyers, web, affichage, diffusion média, stand CLE lors de la journée d'accueil des étudiants sur le « village d'accueil » sur le campus de La Bouloie, sur le lieu d'accueil en centre ville Canot et à l'antenne du CROUS dans le Nord Franche-Comté.

V. Les étudiants isolés en situation précaire peuvent désormais bénéficier de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)

Les étudiants qui bénéficient d'aides du fonds national d'aide d'urgence (FNAU), attribuées au regard des difficultés financières qu'ils rencontrent, pourront bénéficier de la **couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)** à titre individuel.

Marisol Touraine, ministre des affaires sociales et de la santé, a étendu la possibilité de bénéficier de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) aux étudiants isolés en situation précaire. Afin de permettre aux étudiants de bénéficier de la CMU-C, la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2014 a prévu la possibilité pour ces derniers d'en bénéficier indépendamment du foyer de leurs parents. Les jeunes de moins de 25 ans sont rattachés au foyer de leurs parents pour l'attribution de la CMU-C. Dans les situations d'isolement ou de rupture familiale, les étudiants ne peuvent pas bénéficier de la CMU-C, du fait de la situation financière de leurs parents, mais sans pour autant bénéficier des ressources de ces derniers. Ces étudiants peuvent désormais déposer une demande individuelle de CMU-C, sans tenir compte de la situation de ces derniers.

Pour la saison culturelle 2014-2015, le service culturel du CROUS développera une programmation plus jeune, dynamique et mieux adaptée à son public étudiant sur ses deux lieux de diffusion Le Petit Théâtre de la Bouloie et le Café International. Mais c'est également au plus près des étudiants et sur leurs lieux de vie que le service développera des événements en extérieur sur le campus, au restaurant universitaire, dans les résidences...

VI. Un bilan d'expérimentation a été réalisé sur la mise en place d'une nouvelle gouvernance vie étudiante sur le site de Besançon

La Région Franche-Comté, au titre de son action en faveur du développement de l'enseignement supérieur, a coordonné, dans un partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs régionaux impliqués dans la dynamique de l'amélioration des conditions de vie des étudiants, la définition d'un schéma directeur régional de la vie étudiante (SDRVE). Il a permis de constater l'existence d'une multitude d'acteurs de la vie étudiante sur la ville de Besançon. Des actions et projets sont conçus par ces différents acteurs et sont parfois méconnus et peu valorisés. La qualité de la vie étudiante permet aux étudiants de disposer des meilleures conditions pour réussir leurs études, en facilitant par ailleurs leur intégration sociale, économique et citoyenne. Une nouvelle gouvernance a été créée dans l'objectif de coordonner les actions autour de la vie étudiante de Besançon.



Le comité de site bisontin est constitué de représentants de plusieurs institutions locales :

- rectorat de l'académie de Besançon,
- CROUS,
- Conseil régional de Franche-Comté,
- Ville de Besançon,
- Université de Franche-Comté (UFC),
- Ecole nationale supérieure de mécanique et microtechniques (ENSMM),
- Provoiseurs de lycées membres du conseil d'administration du CROUS,
- Chargée de mission vie étudiante.

Afin de concrétiser la mise en œuvre de cette nouvelle gouvernance en matière de vie étudiante au sens large, il a été convenu du recrutement d'un chargé de mission dont les missions sont les suivantes :

- animer le comité de site,
- assurer l'accompagnement administratif du pilotage de la démarche de politique de vie étudiante et sa mise en œuvre,
- préparer et suivre la conférence locale de la vie étudiante, constituer un relais pour la coordination des informations entre ses membres,
- assurer les relations avec tous les acteurs de la vie étudiante sur le site,
- mettre en place et coordonner des activités pour des groupes de travail sur la vie étudiante.

Fanny Jeanroy

fanny.jeanroy@crous-besancon.fr ,

Tél. : 03 81 48 46 84

Elle est également référente « job étudiant », dès la rentrée : un véritable travail sur le job étudiant est engagé avec les partenaires du comité de site vie étudiante bisontin. Il représente pour les étudiants un des moyens de financement des études ainsi que la possibilité d'avoir une expérience dans le monde du travail.

Sa mission principale en tant que chargée de mission « nouvelle gouvernance » n'est pas de créer un nouveau service de gouvernance ou un service public qui se substituerait à l'existant, mais réside dans la mise en place de passerelles entre les différentes actions déjà menées, d'établir un réseau et le développer, afin d'optimiser la communication et la qualité des services de l'ensemble des acteurs.

Afin d'encourager et accompagner la dynamique de la vie étudiante sur le bassin de vie de Besançon, les membres du comité de site ont proposé l'organisation de la première Conférence locale de la vie étudiante (CLVE). Elle a vocation de réunir l'ensemble des acteurs de la vie étudiante du territoire : représentants des établissements d'enseignement supérieur, élus étudiants, associations étudiantes et autres partenaires de la vie étudiante bisontine (services d'information et d'orientation, culturels, sportifs, de santé...).

VII. Élections des représentants étudiants au conseil d'administration du CROUS

Cet automne, l'ensemble des étudiants éliront leurs représentants au conseil d'administration du CROUS. Lors de la première séance du conseil d'administration qui suit ces élections il est procédé à l'élection du vice-président étudiant du conseil d'administration.



Rappel du calendrier scolaire 2014-2015

	Zone A	Zone B	Zone C
	Académies : Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg	Académies : Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles
RENTRÉE DES ENSEIGNANTS (*)	Reprise : lundi 1^{er} septembre 2014		
RENTRÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES	Reprise des cours : mardi 2 septembre 2014		
VACANCES DE LA TOUSSAINT	Fin des cours : samedi 18 octobre 2014 Reprise des cours : lundi 3 novembre 2014		
VACANCES DE NOËL	Fin des cours : samedi 20 décembre 2014 Reprise des cours : lundi 5 janvier 2015		
VACANCES D'HIVER	Fin des cours : samedi 7 février 2015 Reprise des cours : lundi 23 février 2015	Fin des cours : samedi 21 février 2015 Reprise des cours : lundi 9 mars 2015	Fin des cours : samedi 14 février 2015 Reprise des cours : lundi 2 mars 2015
VACANCES DE PRINTEMPS	Fin des cours : samedi 11 avril 2015 Reprise des cours : lundi 27 avril 2015	Fin des cours : samedi 25 avril 2015 Reprise des cours : lundi 11 mai 2015	Fin des cours : samedi 18 avril 2015 Reprise des cours : lundi 4 mai 2015
VACANCES D'ÉTÉ (**)	Fin des cours : samedi 4 juillet 2015		

(*) Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de pré-rentrée.

(**) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

Arrêté du 21 janvier 2014 - JO du 24 janvier 2014



Rectorat de l'académie de Besançon
10 rue de la Convention
25 030 Besançon cedex
03 81 65 47 00

Contact presse :

Mathilde Buttefey
Chargée de
communication
Tél. 03 81 65 49 39
06 76 62 69 81
[mathilde.buttefey@ac-
besancon.fr](mailto:mathilde.buttefey@ac-besancon.fr)